SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg

MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1151 **14 juin 2006**

SOMMAIRE

2. IN BVBA & Cie, S.C.S., Kehlen 55223
Allufin S.A., Luxembourg 55248
Antar Invest S.A., Luxembourg 55232
AP Portland 4, S.à r.l., Luxembourg 55213
AP Portland 5, S.à r.l., Luxembourg 55213
AP Portland 6, S.à r.l., Luxembourg 55207
Asra Holding S.A., Luxembourg 55218
Ausilco S.A., Luxembourg 55213
Ayu Holding S.A., Luxembourg 55232
Ayu Holding S.A., Luxembourg 55234
Bankwerk EWIV, Howald 55242
(Le) Bargy S.A., Luxembourg 55222
Buraka, S.à r.l., Luxembourg 55215
Citi Sicav, Luxembourg 55215
Citi Trust S.A., Luxembourg 55218
Copac S.A., Dondeldange (Kehlen) 55221
Cosmopar S.A., Luxembourg 55246
Cosmopar S.A., Luxembourg 55246
Dama International S.A., Luxembourg 55225
David Morrisson, S.à r.l., Luxembourg 55202
Dyma Events S.A., Wincrange 55227
Dyma Events S.A., Wincrange 55229
Eikon Invest III Holding S.A., Luxembourg 55246
Eikon Invest VI Holding S.A., Luxembourg 55240
Elec Capital S.A., Luxembourg 55247
Erin S.A., Luxembourg 55225
Euroscor, Sicav, Luxembourg 55212
Farinvest S.A., Luxembourg 55223
Farmat S.A., Luxembourg 55215
Finstar Holding S.A., Luxembourg 55244
Florenville Investments S.A., Luxembourg 55202
G.G.G. S.A., Luxembourg 55247
Gancourt S.A. 55222
Gea S.A., Luxembourg 55224
Global Operations S.A., Luxembourg 55226
Global Operations S.A., Luxembourg 55226
Green Side Holding S.A., Luxembourg 55241
Hawthorn S.A., Luxembourg 55244
Intesa Holding International S.A., Luxembourg . . . 55213
Jap S.A., Luxembourg 55240
Jennyimmo S.C.I., Luxembourg 55238
Kerala S.A., Luxembourg 55239
Kronospan Holdings, S.à r.l., Sanem 55214
Leisure Holding S.A., Luxembourg 55215
Leisure Holding S.A., Luxembourg 55217
Leonberg Finance, S.à r.l., Luxembourg 55207
Leonberg Management, S.à r.l., Luxembourg 55203
Luxebur S.A., Luxembourg 55223
(Le) Môle S.A., Luxembourg 55222
Nartal S.A., Luxembourg 55237
Paradigm Financials S.A., Luxembourg 55241
Paradigm Financials S.A., Luxembourg 55241
Polaris S.A., Luxembourg 55236
Quickstep S.A., Luxembourg 55218
R.E. Qualification S.A., Luxembourg 55229
Residimmo S.A., Luxembourg 55232
RiseInvest S.A., Luxembourg 55224
Rominvest S.A., Luxembourg 55235
Roned Holding S.A., Luxembourg 55202
Rubens S.C.A., Luxembourg 55219
S.M.R.L. Holding S.A., Luxembourg 55234
Sapphire Holding S.A., Luxembourg 55225
Schmitz, S.à r.l., Mersch 55222
Scor Picking, Sicav, Luxembourg 55212
SEB Asset Management S.A., Luxembourg 55247
Seven Summits Capital S.A., Luxembourg 55226
Shades of Pale, S.à r.l., Luxembourg 55214
Shades of Pale, S.à r.l., Luxembourg 55214
Skyline Entertainment, S.à r.l., Luxembourg 55238
Sofichar S.A., Luxembourg 55239
Stromstad, S.à r.l., Luxembourg 55218
Sun Investments S.A., Strassen 55235
Topfin Holding S.A., Luxembourg 55244
Trans-Gil, S.à r.l., Differdange 55236
Trans-Gil, S.à r.l., Differdange 55237
Twistec Holding S.A., Luxembourg 55226
V.D.L. Développement S.A., Luxembourg 55235
Volterra S.A., Luxembourg 55224
Woolpas S.A., Luxembourg 55239
World Rent S.A., Senningerberg 55248

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

RONED HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R. C. Luxembourg B 84.955.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 mars 2006, réf. LSO-BO03937, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006. Signature.

(028091//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

FLORENVILLE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 67.031.

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 20 février 2006 a ratifié la décision du Conseil d'Administration de nommer aux fonctions d'administrateur Monsieur Pieter van Nugteren en remplacement de Monsier Maarten van de Vaart.

Puis, cette Assemblée a appelé aux fonctions d'administrateur Madame Anja Lenaerts, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et Madame Nancy Bleumer, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg en remplacement de Monsieur Pieter van Nugteren (lettre de démission datée du 28 octobre 2005) et Monsieur Peter Bun.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée générale ordinaire de 2010.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse de l'administrateur suivant:

Monsieur Hans de Graaf, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le conseil d'Administration se compose désormais comme suit:

Monsieur Hans de Graaf, Administrateur.

Madame Nancy Bleumer, Administrateur.

Madame Anja Lenaerts, Administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mars 2006.

Pour FLORENVILLE INVESTMENTS S.A.

H. de Graaf

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04559. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028300/029/27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

DAVID MORRISSON, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange.

R. C. Luxembourg B 46.221.

L'an deux mille six, le vingt-trois février.

Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

A comparu:

Monsieur David Bressan, directeur de sociétés, demeurant à L-1870 Luxembourg, 59A, rue du Kohlenberg,

agissant en sa qualité d'unique associé suite à une cession de parts sous seing privé, annexée au présent acte de la société à responsabilité limitée DAVID MORRISSON, S.à r.l., avec siège à L-1320 Luxembourg, 90, rue de Cessange, (R.C. N° B, 46.221), constituée suivant acte notarié du 5 août 1993, publié au Mémorial C n° 112 du 25 mars 1994,

lequel comparant a requis le notaire de documenter les changements suivants:

1. Souscription du capital

Suite à la cession de parts sous seing privé, la société est devenue une société unipersonnelle et le capital social est souscrit par l'unique associé, Monsieur David Bressan, préqualifié.

2. Gérance

Le nouvel associé accepte la démission de Monsieur Frédéric Jacquemot, né à Verdun (F), le 18 septembre 1971, demeurant à F-54135 Mexy, rue Pasteur en tant que gérant technique de l'activité création et entretien d'espaces verts. ainsi que le terrassement.

Est nommé nouveau gérant technique de l'activité création et entretien d'espaces verts, Monsieur Mathieu Bossuette, né à Papeete (F), le 3 août 1984, demeurant à F-54400 Longwy, 30, rue Jean Racine,

Est confirmé comme gérant administratif: Monsieur David Bressan, né le 4 septembre 1973 à Villerupt, demeurant à L-1870 Luxembourg, 59A, rue du Kohlenberg.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de huit cent vingt euros.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.
Signé: D. Bressan, G. d'Huart.
Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 2 mars 2006, vol. 914, fol. 90, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 10 mars 2006. G. d'Huart.

(028081/207/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mars 2006.

LEONBERG MANAGEMENT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 115.063.

—

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

LEONBERG FINANCE, S.à r.l., a company with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, here represented by Mr Eric Gilson, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given on 21 March 2006.

Which, proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form, except by way of public offer, and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LEONBERG MANAGEMENT, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR), represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no persona liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by LEONBERG FINANCE, S.à r.l., prenamed, and they have been entirely paid up in cash so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred and fifty Euro (EUR 2,150.-).

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Johanna Dirkje Martina Van Oort, private employee, born on February 28th, 1967 in Groningen (The Netherlands), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Mr Benoît Georis, company director, born on January 13th, 1961 in Huy (Belgium), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The registered office of the Company is established at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den einundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar, André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

LEONBERG FINANCE, S.à r.l., eine Gesellschaft mit Sitz in 29, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg,

hier vertreten durch Herrn Eric Gilson, mit Berufsanschrift in 29, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg,

aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 21. März 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärte, eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und bat den unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet durch die Komparentin und alle Personen und Gesellschaften welche in Zukunft Gesellschafter werden, welche geregelt wird durch die bestehenden Gesetze und namentlich durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie durch die vorliegende Satzung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die die Beteiligung, welcher Art auch immer, durch Kauf, Tausch oder jede andere Weise an anderen Unternehmen und Gesellschaften im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann ebenfalls diese Beteiligungen abtreten durch Kauf, Tausch oder auf andere Weise.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben und verwerten sowie alle anderen Rechte welche sich darauf beziehen oder sie vervollständigen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, unter jedweder Form, ausser durch öffentliches Zeichnungsangebot, und im besonderen durch Ausgabe von Obligationen, wandelbar oder nicht, durch Bankkredit oder durch Kontokorrent der Aktionäre und sie kann anderen Gesellschaften an welchen sie sich direkt oder indirekt beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Ausserdem kann sie Beteiligungen nehmen an Wertpapieren, Bar depots, Barzertifikaten und jeder andere Form von Anlagen insbesondere Aktien, Obligationen, Termingeschäften, Pfandscheinen, sie erwerben durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise, sie verkaufen oder tauschen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten industrieller, kommerzieller, finanzieller Art, betreffend bewegliche Güter oder Immobilien ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen im eigenen Namen oder im Namen von Dritten, alleine oder mit anderen indem sie alle Operationen tätigt welche ihren Zweck fördern oder den von Gesellschaften an denen sie eine Beteiligungen hält.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Massnahmen treffen betreffend Kontrolle oder Überwachung und alle Operationen tätigen welche ihr nützlich erscheinen für die Ausübung ihres Zweckes, sie kann auch Vollmachten halten betreffend die Verwaltung von luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gegen Entgelt oder nicht.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt den Namen LEONBERG MANAGEMENT, S.à r.l., an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Filialen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland betreiben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit abgeändert werden durch einen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Anteilinhaber gemäss Artikel 14 der Satzung.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 8. Jedes Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar welche nur einen Inhaber für jedes Anteil anerkennt. Die ungeteilten Inhaber von Anteilen müssen sich bei der Gesellschaft durch eine und dieselbe Person vertreten lassen.

Art. 10. Alle Anteilsübertragungen durch den einzigen Gesellschafter sind frei.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern können die Anteile abgetreten werden unter Beachtung der Bedingungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 12. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem oder mehreren Geschäftsführern. Wenn mehrere Geschäftsführer ernannt wurden bilden sie ein Kollegium. Der oder die Geschäftsführer brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Der oder die Geschäftsführer werden ernannt, abberufen und ersetzt durch die Versammlung der Anteilinhaber, durch einen Beschluss welcher durch Anteilinhaber welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten gefasst wird.

Gegenüber Dritten haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Vollmachten um im Namen der Gesellschaft zu handeln unter jeden Umständen und um die Akten und Operationen auszuführen und anzunehmen welche den Gesellschaftszweck betreffen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 12.

Alle Vollmachten welche nicht durch das Gesetz oder die Satzung der Versammlung der Anteilinhaber vorbehalten sind im Kompetenzbereich des Geschäftsführers oder wenn mehrere Geschäftsführer bestehen im dem des Kollegiums.

Im Falle eines einzigen Geschäftsführers wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des Geschäfsführers und im Falle von mehrern Geschäftsführern durch die alleinige Unterschrift eines Mitgliedes des Kollegiums vertreten. Das Kollegium kann aus seiner Mitte einen delegierten Geschäftsführer ernennen welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift binden kann, wenn er im Rahmen der Befugnisse des Kollegiums handelt.

Die Versammlung der Anteilinhaber oder der einzige Geschäftsführer oder, im Falle von mehrern Geschäftsführern kann das Kollegium, seine Kompetenzen delegieren für bestimmte Operationen an einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte.

Die Versammlung der Anteilinhaber oder der einzige Geschäftsführer, oder im Falle von mehrern Geschäftsführern, das Kollegium bestimmen die Haftung des Bevollmächtigten und sein Entgelt (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen Bedingungen dieser Vollmacht.

Im Falle von mehrern Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Kollegiums mit Mehrheit des anwesenden oder vertreten Geschäftsführer gefasst

Art. 13. Der oder die Geschäftsführer sind nicht, durch ihre Funktion persönlich haftbar für die Verpflichtungen welche sie ordnungsgemäß für die Gesellschaft eingehen.

Art. 14. Der einzige Gesellschafter übt die Befugnisse aus welche der Versammlung der Anteilinhaber vorbehalten sind.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Teilhaber an den Kollektivbeschlüssen teilnehmen egal wieviel Anteile er besitzt. Jeder Anteilinhaber hat soviele Stimmen wie er Anteile besitzt oder vertritt.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, werden die Kollektivbeschüsse nur gültig gefasst wenn diese durch Anteilinhaber welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten gefasst werden.

Nichtdestotrotz, können die Beschlüsse betreffend die Änderung der Satzung der Gesellschaft nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, unter Berücksichtigung des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres am 31. Dezember werden die Konten erstellt und gegebenenfalls wird durch den Geschäftsführer oder das Kollegium ein Inventar erstellt welches die Aktiva und Passiva der Gesellschaft begreift.

Jeder Anteilinhaber kann am Sitz der Gesellschaft das Inventar und die Bilanz einsehen.

Art. 17. Das Bruttoergebnis der Gesellschaft, welches in den Konten festgehalten wird, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Abschreibungen und Lasten, bildet den Reingewinn. Auf den Reingewinn, werden fünf Prozent erhoben um der Reerve zugeteilz zu werden bis diese zehn Prozent des Kapitals erreicht. Das Saldo des Reingewinns steht der Versammlung zur freien Verfügung. Der Geschäftsführer oder, im Falle von mehrern Geschäftsführern, das Kollegium können beschliesen eine Interimdividende auszuzahlen.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, Gesellschafter oder nicht abgewickelt. Die Gesellschafter bestimmen deren Befugnisse und und Bezüge.

Art. 19. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet und vollständig in Bar eingezahlt durch LEONBERG FINANCE, S.à r.l., vorgenannt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr zweitausendeinhundertfünfzig (2.150,-) Euro.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die einzige Gesellschafterin welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

- Frau Johanna Dirkje Martina Van Oort, Privatangestellte, geboren am 28. Februar 1967 in Groningen (Niederlande), mit Berufsanschrift in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg;
- Herr Benoît Georis, Verwalter, geboren am 13. Januar 1961 in Huy (Belgien), mit Berufsanschrift in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-2163 Luxemburg, 29, avenue Monterey.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische Text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns, Notar, die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gilson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 83, case 9. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006. A. Schwachtgen.

(028296/230/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

AP PORTLAND 6, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.498.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05254, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028374/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

LEONBERG FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 115.064.

STATUTES

In the year two thousand and five, on the twenty-first of March.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

BASECOM INVESTMENT, S.à r.l., a company with registered office at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
here represented by Mr Eric Gilson, with professional address at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg,
by virtue of a proxy under private seal given on 21 March 2006.

Which, proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which is hereby incorporated.

Art. 1. There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the «Company»).

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 2. The object of the Company is the acquisition of participations in any form whatsoever, by purchase, exchange or in any other undertakings and companies either Luxembourg or foreign as well as the management, control, and development of these participations. The Company may also carry out the transfer of these participations by means of sale, exchange or otherwise.

The Company may also acquire and develop all patents, trademarks and other intellectual and immaterial right as well as any other rights connected to them or which may complete them.

The Company can borrow in any form, except by way of public offer, and in particular by way of bond issue, convertible or not, bank loan or shareholder's loan, and grant to other companies in which it has or not direct or indirect participating interests, any support, loans, advances or guarantees.

Moreover, the Company may have an interest in any securities, cash deposits, treasury certificates, and any other form of investment, in particular shares, bonds, options or warrants, to acquire them by way of purchase, subscription or by any other manner, to sell or exchange them.

It may carry out any industrial, commercial, financial, movable or real estate property transactions which are directly or indirectly in connection, in whole or in part, with its corporate object.

It may carry out its object directly or indirectly on its behalf or on behalf of third parties, alone or in association by carrying out all operations which may favour the aforementioned object or the object of the companies in which the Company holds interests.

Generally, the Company may take any controlling or supervisory measures and carry out any operations which it may deem useful in the accomplishment of its object; it may also accept any mandate as director in any other companies Luxembourg or foreign, remunerated or not.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name LEONBERG FINANCE, S.à r.l.

Art. 5. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its partners.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. The Company's subscribed share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (12,500.- EUR) represented by five hundred (500) shares having a nominal value of twenty-five Euro (25.- EUR) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share.

Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable.

In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of 10th August 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general shareholder meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers. The board of managers may elect among its members a general manager who may bind the Company by his sole signature, provided he acts within the limits of the powers of the board of managers.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general shareholders meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Art. 13. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no persona liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespective of the number of shares, which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to 31st December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital. The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of 10th August 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

Subscription and payment

All the five hundred (500) shares have been subscribed by BASECOM INVESTMENT, S.à r.l., prenamed, and they have been entirely paid up in cash so that the sum of twelve thousand and five hundred Euro (EUR 12,500.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

Transitory provision

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2006.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand one hundred and fifty Euro (1,250.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mrs Johanna Dirkje Martina Van Oort, private employee, born on February 28th, 1967 in Groningen (The Netherlands), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Mr Benoît Georis, company director, born on January 13th, 1961 in Huy (Belgium), with professional address at 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

2) The registered office of the Company is established at 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the date mentioned at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the German texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

Deutsche Übersetzung des vorhergehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, den einundzwanzigsten März.

Vor dem unterzeichneten Notar André Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

BASECOM INVESTMENT, S.à r.l., eine Gesellschaft mit Sitz in 29, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg,
hier vertreten durch Herrn Eric Gilson, mit Berufsanschrift in 29, avenue Monterey, L-2163 Luxemburg,
aufgrund einer Vollmacht unter Privatschrift, ausgestellt am 21. März 2006.

Welche Vollmacht, nach ne varietur Paraphierung durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, der gegenwärtigen Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie vorgenannt, erklärte, eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung gründen zu wollen und bat den unterfertigten Notar folgenden Gesellschaftsvertrag zu beurkunden.

Art. 1. Es wird hiermit eine unipersonale Gesellschaft mit beschränkter Haftung errichtet durch die Komparentin und alle Personen und Gesellschaften welche in Zukunft Gesellschafter werden, welche geregelt wird durch die beste-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

henden Gesetze und namentlich durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie durch die vorliegende Satzung.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist die die Beteiligung, welcher Art auch immer, durch Kauf, Tausch oder jede andere Weise an anderen Unternehmen und Gesellschaften im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland, sowie die Verwaltung, die Kontrolle und die Verwertung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann ebenfalls diese Beteiligungen abtreten durch Kauf, Tausch oder auf andere Weise.

Die Gesellschaft kann auch Patente, Warenzeichen, Lizenzen und andere Rechte erwerben und verwerten sowie alle anderen Rechte welche sich darauf beziehen oder sie vervollständigen.

Die Gesellschaft kann Anleihen aufnehmen, unter jedweder Form, ausser durch öffentliches Zeichnungsangebot, und im besonderen durch Ausgabe von Obligationen, wandelbar oder nicht, durch Bankkredit oder durch Kontokorrent der Aktionäre und sie kann anderen Gesellschaften an welchen sie sich direkt oder indirekt beteiligt, alle Mitarbeit, Anleihen, Vorschüsse und Garantien bewilligen.

Ausserdem kann sie Beteiligungen nehmen an Wertpapieren, Bar depots, Barzertifikaten und jeder andere Form von Anlagen insbesondere Aktien, Obligationen, Termingeschäften, Pfandscheinen, sie erwerben durch Kauf, Zeichnung oder auf jede andere Weise, sie verkaufen oder tauschen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft alle Tätigkeiten industrieller, kommerzieller, finanzieller Art, betreffend bewegliche Güter oder Immobilien ausüben, soweit sie dem Gesellschaftszweck dienlich oder nützlich sind.

Sie kann ihren Zweck direkt oder indirekt erfüllen im eigenen Namen oder im Namen von Dritten, alleine oder mit anderen indem sie alle Operationen tätigt welche ihren Zweck fördern oder den von Gesellschaften an denen sie eine Beteiligungen hält.

Im allgemeinen kann die Gesellschaft alle Massnahmen treffen betreffend Kontrolle oder Überwachung und alle Operationen tätigen welche ihr nützlich erscheinen für die Ausübung ihres Zweckes, sie kann auch Vollmachten halten betreffend die Verwaltung von luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften, gegen Entgelt oder nicht.

Art. 3. Die Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer errichtet.

Art. 4. Die Gesellschaft nimmt den Namen LEONBERG FINANCE, S.à r.l. an.

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg.

Er kann durch Beschluss der Gesellschafter in jede andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Die Gesellschaft kann Büros und Filialen sowohl in Luxemburg als auch im Ausland betreiben.

Art. 6. Das Gesellschaftskapital ist festgesetzt auf zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro, aufgeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je fünfundzwanzig (25,-) Euro.

Art. 7. Das Gesellschaftskapital kann jederzeit abgeändert werden durch einen Beschluss des einzigen Gesellschafters oder durch einen Beschluss der Anteilinhaber gemäss Artikel 14 der Satzung.

Art. 8. Jedes Anteil gibt Anrecht an einem Teil der Aktiva und Gewinne der Gesellschaft im direkten Verhältnis der bestehenden Anteile.

Art. 9. Die Gesellschaftsanteile sind gegenüber der Gesellschaft unteilbar welche nur einen Inhaber für jedes Anteil anerkennt. Die ungeteilten Inhaber von Anteilen müssen sich bei der Gesellschaft durch eine und dieselbe Person vertreten lassen.

Art. 10. Alle Anteilsübertragungen durch den einzigen Gesellschafter sind frei.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern können die Anteile abgetreten werden unter Beachtung der Bedingungen von Artikel 189 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften.

Art. 11. Die Gesellschaft wird nicht durch den Tod, die notorische Zahlungsunfähigkeit, die gerichtliche Entmündigung oder den Bankrott eines Gesellschafters aufgelöst.

Art. 12. Die Gesellschaft wird verwaltet von einem oder mehreren Geschäftsführern. Wenn mehrere Geschäftsfüher ernannt wurden bilden sie ein Kollegium. Der oder die Geschäftsfüher brauchen nicht Gesellschafter zu sein. Der oder die Geschäftsfüher werden ernannt, abberufen und ersetzt durch die Versammlung der Anteilinhaber, durch einen Beschluss welcher durch Anteilinhaber welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten gefasst wird.

Gegenüber Dritten haben der oder die Geschäftsführer die ausgedehntesten Vollmachten um im Namen der Gesellschaft zu handeln unter jeden Umständen und um die Akten und Operationen auszuführen und anzunehmen welche den Gesellschaftszweck betreffen unter Berücksichtigung der Bestimmungen von Artikel 12.

Alle Vollmachten welche nicht durch das Gesetz oder die Satzung der Versammlung der Anteilinhaber vorbehalten sind im Kompetenzbereich des Geschäftsführers oder wenn mehrere Geschäftsführer bestehen im dem des Kollegiums.

Im Falle eines einzigen Geschäftsführers wird die Gesellschaft durch die alleinige Unterschrift des Geschäfsführers und im Falle von mehrern Geschäftsführern durch die alleinige Unterschrift eines Mitgliedes des Kollegiums vertreten. Das Kollegium kann aus seiner Mitte einen delegierten Geschäftsführer ernennen welcher die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift binden kann, wenn er im Rahmen der Befugnisse des Kollegiums handelt.

Die Versammlung der Anteilinhaber oder der einzige Geschäftsführer oder, im Falle von mehrern Geschäftsführern kann das Kollegium, seine Kompetenzen delegieren für bestimmte Operationen an einen oder mehrere ad hoc Bevollmächtigte.

Die Versammlung der Anteilinhaber oder der einzige Geschäftsführer, oder im Falle von mehrern Geschäftsführern, das Kollegium bestimmen die Haftung des Bevollmächtigten und sein Entgelt (gegebenenfalls), die Dauer der Vertretung und alle anderen Bedingungen dieser Vollmacht.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Im Falle von mehrern Geschäftsführern, werden die Beschlüsse des Kollegiums mit Mehrheit des anwesenden oder vertreten Geschäftsführer gefasst.

Art. 13. Der oder die Geschäftsfüher sind nicht, durch ihre Funktion persönlich haftbar für die Verpflichtungen welche sie ordnungsgemäss für die Gesellschaft eingehen.

Art. 14. Der einzige Gesellschafter übt die Befugnisse aus welche der Versammlung der Anteilinhaber vorbehalten sind.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, kann jeder Teilhaber an den Kollektivbeschlüssen teilnehmen egal wieviel Anteile er besitzt. Jeder Anteilinhaber hat soviele Stimmen wie er Anteile besitzt oder vertritt.

Im Falle von mehreren Gesellschaftern, werden die Kollektivbeschlüsse nur gültig gefasst wenn diese durch Anteilinhaber welche mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten gefasst werden.

Nichtdestotrotz, können die Beschlüsse betreffend die Änderung der Satzung der Gesellschaft nur durch eine Mehrheit der Gesellschafter gefasst werden welche wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten, unter Berücksichtigung des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915.

Art. 15. Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreissigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 16. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres am 31. Dezember werden die Konten erstellt und gegebenenfalls wird durch den Geschäftsfüher oder das Kollegium ein Inventar erstellt welches die Aktiva und Passiva der Gesellschaft begreift.

Jeder Anteilinhaber kann am Sitz der Gesellschaft das Inventar und die Bilanz einsehen.

Art. 17. Das Bruttoergebnis der Gesellschaft, welches in den Konten festgehalten wird, nach Abzug der allgemeinen Unkosten, Abschreibungen und Lasten, bildet den Reingewinn. Auf den Reingewinn, werden fünf Prozent erhoben um der Reserve zugeteilt zu werden bis diese zehn Prozent des Kapitals erreicht. Das Saldo des Reingewinns steht der Versammlung zur freien Verfügung. Der Geschäftsfüher oder, im Falle von mehrern Geschäftsführern, das Kollegium können beschliesen eine Interimdividende auszuzahlen.

Art. 18. Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation von einem oder mehreren Liquidatoren, Gesellschafter oder nicht abgewickelt. Die Gesellschafter bestimmen deren Befugnisse und und Bezüge.

Art. 19. Die Bestimmungen des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften finden ihre Anwendung überall, wo die gegenwärtige Satzung keine Abweichung beinhaltet.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2006.

Zeichnung und Einzahlung

Alle Anteile wurden gezeichnet und vollständig in Bar eingezahlt durch BASECOM INVESTMENT, S.à r.l., vorgenannt, so dass die Summe von zwölftausendfünfhundert (12.500,-) Euro der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem unterfertigten Notar nachgewiesen wurde, welcher dies ausdrücklich bestätigt.

Kosten

Die Kosten, Ausgaben, Entgelte und Lasten irgendwelcher Art, die der Gesellschaft bei ihrer Gründung erwachsen oder die sie zu tragen hat, belaufen sich auf ungefähr zweitausendeinhundertfünfzig (2.150,-) Euro.

Beschlüsse

Sofort nach Gründung der Gesellschaft hat die einzige Gesellschafterin welcher das Gesamtkapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1) Zu Geschäftsführern auf unbestimmte Zeit werden ernannt:

- Frau Johanna Dirkje Martina Van Oort, Privatangestellte, geboren am 28. Februar 1967 in Groningen (Niederlande), mit Berufsanschrift in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg;

- Herr Benoît Georis, Verwalter, geboren am 13. Januar 1961 in Huy (Belgien), mit Berufsanschrift in 9B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxemburg.

2) Der Gesellschaftssitz ist in L-2163 Luxemburg, 29, avenue Monterey.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der unterzeichnete Notar, welcher der englischen Sprache mächtig ist, bestätigt hiermit, dass der Text der vorliegenden Satzung auf Wunsch der Parteien in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Übersetzung; er bestätigt weiterhin, dass es der Wunsch der Parteien ist, dass im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text der englische text Vorrang hat.

Und nach Vorlesung alles Vorhergehenden an den Bevollmächtigten der Komparentin, hat derselbe mit Uns, Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Gilson, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, vol. 152S, fol. 83, case 8. – Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 mars 2006. A. Schwachtgen.

(028299/230/262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

EUROSCOR, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 26.569.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 décembre 2005 a décidé:

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:

Monsieur Marcel Kahn (Président du Conseil),
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Monsieur Yvan Besnard,
SCOR Réassurance, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Monsieur Christian Mounis,
SCOR Vie, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Monsieur Jean-François Tilquin,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de:

Monsieur Antoine Bricard,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Madame Véronique Leroux,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de nommer à la fonction d'administrateur pour une période d'un an:

Monsieur François de Varenne,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour EUROSCOR, Sicav
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03320. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028375/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SCOR PICKING, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 78.093.

—

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 21 décembre 2005 a décidé:

- de renouveler pour une période d'un an le mandat d'administrateur de:

Monsieur Marcel Kahn (Président du Conseil),
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Monsieur Yvan Besnard,
SCOR Réassurance, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Monsieur Christian Mounis,
SCOR Vie, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Monsieur Jean-François Tilquin,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de ne pas renouveler les mandats d'administrateur de:

Monsieur Antoine Bricard,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France,
Madame Véronique Leroux,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de nommer à la fonction d'administrateur pour une période d'un an:

Monsieur François de Varenne,
SCOR Groupe, 1, avenue du Général de Gaulle, Puteaux, France;

- de renouveler pour une période d'un an le mandat de la société DELOITTE S.A., Luxembourg à la fonction de Réviseur d'Entreprises.

Pour SCOR PICKING, Sicav
RBC DEXIA INVESTOR SERVICES BANK S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 15 février 2006, réf. LSO-BN03306. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028380/1126/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

AP PORTLAND 5, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.497.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05253, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028376/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

AP PORTLAND 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 74.496.

—

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05261, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mars 2006.

LUXEMBOURG CORPORATION COMPANY S.A.

Signatures

(028377/710/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 44.318.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, les comptes annuels régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition d'affectation des résultats et l'affectation des résultats, enregistrés à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04523, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006.

INTESA HOLDING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme

Signature

(028520/024/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

AUSILCO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 51.312.

—

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires tenue le 16 mars 2006

Aux termes de l'Assemblée, il a été décidé:

- de résilier le mandat de l'actuel commissaire aux comptes, à savoir MONTBRUN REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à Luxembourg, L-1528, 11, boulevard de la Foire, avec effet immédiat et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour;

- de pourvoir à son remplacement en appelant à la fonction de commissaire aux comptes, avec effet immédiat, ComCo S.A., ayant son siège social à Luxembourg, L-1724, 35, boulevard du Prince Henri, afin d'établir l'audit sur les comptes annuels au 31 décembre 2005. Son mandat prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2005 à tenir en 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AUSILCO S.A., Société Anonyme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE S.A., Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05846. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028525/024/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

SHADES OF PALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg 108.477.

—

Extrait des décisions adoptées par l'associé unique le 22 mars 2006

L'assemblée a décidé à l'unanimité:

- de transférer le siège social de la société de son adresse actuelle au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg;
- de procéder au remplacement du gérant de la société, LUXROYAL MANAGEMENT S.A.;
- de nommer en son remplacement, Monsieur Stéphane Biver et Monsieur Alain Noullet, tous deux résidant professionnellement au 128, boulevard de la Pétrusse à L-2330 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04749. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028561/984/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SHADES OF PALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.500,-.
Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg 108.477.

—

Extrait des décisions adoptées par l'associé unique le 16 mars 2006

Conformément à la cession de parts sociales du 16 mars 2006, WISLEY S.A., société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 47, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 57.649, a vendu 500 parts sociales de la société SHADES OF PALE, S.à r.l. à CARLEETA INVESTMENTS LIMITED, société de droit des Iles Vierges Britanniques avec siège social au 3rd Floor, Geneva Place, Waterfront Drive, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola et immatriculée sous le numéro IBC 258361.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04751. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann

(028563/984/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

KRONOSPAN HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Gesellschaftskapital: EUR 4.000.000,-.
Gesellschaftssitz: L-4902 Sanem, Parc d'Activités Pafewee.
H. R. Luxemburg B 62.594.

—

Auszug aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung, gehalten am 9. März 2006

- Mr Habegger Markus, wohnhaft in 6, Na Hranici, CZ-587 04 Jihlava;
- Mr Kaindl Peter, wohnhaft in 13, Pöllach, A-5340 St. Gilgen;

werden zu Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer gewählt.

Zum Kommissar wird DELOITTE S.A., 560, route de Neudorf, L-2220 Luxembourg gewählt. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung die über das Geschäftsjahr 30. September 2005 zu beschliessen hat.

Der Sitz der Gesellschaft ist:

- Parc d'activités Pafewee, L-4902 Sanem.

Luxemburg, den 13. März 2006.

Für die Richtigkeit des Auszugs
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05052. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028618/534/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CITI SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.
Siège social: L-1025 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R. C. Luxembourg B 60.118.

—

Le Registre de Commerce et des Sociétés est prié de procéder aux modifications suivantes au Registre de la Société de CITI SICAV (R.C.S. Luxembourg B 60.118).

1. Il résulte d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de la Société le 21 mars 2006 que le siège social de la Société a été transféré du 58, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg au 5, rue Jean Monnet, L-1025 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour le compte de CITI SICAV
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04766. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028582/984/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

BURAKA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.
R. C. Luxembourg B 93.545.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2006.

H. Hellinckx
Notaire

(028595/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

FARMAT S.A., Société Anonyme.
Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 112.323.

—

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 41209 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 29 mars 2006.

J. Elvinger
Notaire

(028596/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.
Registered office: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.
R. C. Luxembourg B 68.901.

—

In the year two thousand and six, on the fourteenth of February.

Before Us, Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Luxembourg).

There appeared:

Mrs Danielle Schroeder, employee, with professional address in Luxembourg,

acting in her capacity as a special proxy holder of the Board of Directors of LEISURE HOLDING S.A., a «société anonyme», established and having its registered office in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 68.901),

incorporated by deed of the undersigned notary on February 17, 1999, published in the Mémorial C number 402 of June 2, 1999 (the «Company»).

The Articles of Incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to deed of the undersigned notary on October 26, 2005 not yet published in the Mémorial C,

by virtue of the authority conferred on her by decision of the Board of Directors of the Company, taken at its meeting of January 5, 2006 and January 30, 2006;

a copy of the minutes of said meetings, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed with which it shall be formalised.

The same appearing person, acting in her said capacity, has requested the undersigned notary to record her declarations and statements as follows:

I. That the subscribed capital of the Company is presently set at twelve million nine hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-six Euro (12,925,646.- EUR), divided into one hundred and thirty-five thousand seventy-three (135,073) shares, each of them entirely paid up.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

II. That on terms of article three (3) of the Articles of Incorporation, and pursuant to the prementioned deed of April 28, 2003, the authorised capital, has been fixed at fifteen million Euro (15,000,000.- EUR) and the Board of Directors has been authorised to increase the subscribed capital of the Company then being modified so as to reflect the result of such increase of capital.

III. That the Board of Directors, in its meeting of January 5, 2006 and January 30, 2006, and in accordance with the authorities conferred on it by terms of article three (3) of the Articles of Incorporation, has realised an increase of capital by an amount of one million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (1,099,999.- EUR), so as to raise the subscribed capital from its present amount of twelve million nine hundred and twenty-five thousand six hundred and forty-six Euro (12,925,646.- EUR) to an amount of fourteen million twenty-five thousand six hundred and forty-five Euro (14,025,645.- EUR) by the creation and issue of eleven thousand four hundred and ninety-five (11,495) new additional shares, without a par value, having each the same rights and privileges as the existing shares.

IV. That still pursuant to the powers conferred to the Board of Directors and pursuant to Article three (3) of the Articles of Incorporation, the Board of Directors has suppressed the preferential subscription right of the then existing shareholders to subscribe to the new shares and has allowed to the subscription of the total eleven thousand four hundred and ninety-five (11,495) newly issued shares without a par value, the following shareholders:

Subscribers	Shares
CLARIDGE PUBLIC LTD, having its registered office in Nicosia, Cyprus	3,355
LANITIS E.C. HOLDINGS LTD, having its registered office in Limasol, Cyprus	2,471
AMATHUS PUBLIC CO LTD, having its registered office in Limasol, Cyprus	3,355
OSIRIS LIMITED, having its registered office in Saint-Vincent and the Grenadines	1,898
Mr Platon Lanitis, Limasol	208
Mr Costas Lanitis, Limasol	208

V. That these eleven thousand four hundred and ninety-five (11,495) newly issued shares have been entirely subscribed by the prenamed subscribers and each such new share has been fully paid up by the same by payment in cash, in the total amount of one million ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine Euro (1,099,999.- EUR), as was certified to the undersigned notary by presentation of the supporting documents for subscriptions and payments.

VI. That as a consequence of the above mentioned increase of the issued share capital, paragraph one of Article three (3) of the Company's Articles of Incorporation is therefore amended and shall read as follows:

Art. 3. First paragraph. «The subscribed share capital is set at fourteen million twenty-five thousand six hundred and forty-five Euro (14,025,645.- EUR), divided into one hundred and forty-six thousand five hundred and sixty-eight (146,568) shares without a par value.»

Expenses

The expenses, incumbent on the Company and charged to it by reason of the present deed, are estimated at approximately forty thousand Euro.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, said appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendundsechs, am vierzehnten Februar.

Vor Uns, dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit Amtssitz in Sassenheim (Luxemburg).

Ist erschienen:

Frau Danielle Schroeder, Angestellte, mit beruflicher Anschrift in Luxemburg,

handelnd in ihrer Eigenschaft als Spezialbevollmächtigte des Verwaltungsrates der Gesellschaft LEISURE HOLDING S.A., eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 21, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 68.901),

gegründet gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 17. Februar 1999, veröffentlicht im Mémorial C Nummer 402 vom 2. Juni 1999 (die «Gesellschaft»); die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert gemäß Urkunden, aufgenommen durch den unterzeichneten Notar am 26. Oktober 2005, noch nicht veröffentlicht im Mémorial C,

auf Grund einer ihr erteilten Vollmacht, durch Beschluss des Verwaltungsrates der Gesellschaft, genommen in seiner Sitzung vom 5. Januar 2006 und 30. Januar 2006;

eine Kopie des Protokolls der erwähnten Verwaltungsratssitzung, von der Komparentin und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlage beigebogen um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, handelnd wie erwähnt, den amtierenden Notar ersuchte ihre Erklärungen und Feststellungen zu dokumentieren wie folgt:

I. Dass das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft sich augenblicklich auf zwölf Millionen neunhundertfünfundzwanzigtausendsechshundertsechsundvierzig Euro (12.925.646,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertfünfunddreissigtausenddreiundsiebzig (135.073) voll eingezahlten Aktien ohne Nennwert.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

II. Dass gemäß Artikel drei (3) der Satzung und folgend vorerwähnter Urkunde vom 28. April 2003, das genehmigte Kapital der Gesellschaft auf fünfzehn Millionen Euro (15.000.000,- EUR) festgesetzt wurde und der Verwaltungsrat ermächtigt wurde über die Verwirklichung dieser Kapitalerhöhung zu beschließen wobei dieser Artikel nach einer durchgeführten Kapitalerhöhung als automatisch angepaßt anzusehen ist.

III. Dass der Verwaltungsrat, in seiner Sitzung vom 5. Januar 2006 und 30. Januar 2006, und in Übereinstimmung mit den ihm durch Artikel drei (3) der Satzung erteilten Vollmachten, beschlossen hat eine Kapitalerhöhung zu verwirklichen und zwar um einen Betrag von einer Million neunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig Euro (1.099.999,- EUR) um so das gezeichnete Aktienkapital von seinem jetzigen Betrag von zwölf Millionen neunhundertfünfundzwanzigtausendsechshundertsechsundvierzig Euro (12.925.646,- EUR) auf denjenigen von vierzehn Millionen fünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (14.025.645,- EUR) zu bringen, durch die Schaffung und Ausgabe von elftausendvierhundertfünfundneunzig (11.495) neuen Aktien ohne Nennwert, welche dieselben Rechte und Vorteile verbriefen wie die bestehenden Aktien.

IV. Dass gemäß den an den Verwaltungsrat erteilten Ermächtigungen und in Übereinstimmung mit Artikel drei (3) der Satzung, der Verwaltungsrat das bevorzugte Zeichnungsrecht der bestehenden Aktionäre zur Zeichnung der neuen Aktien gestrichen hat, und die nachstehenden Aktionäre zur Zeichnung aller elftausendvierhundertfünfundneunzig (11.495) neuen Aktien ohne Nennwert, angenommen hat:

Zeichnen	Shares
CLARIDGE PUBLIC LTD, mit Gesellschaftssitz in Nicosia, Zypern	3.355
LANITIS E.C. HOLDINGS LTD, mit Gesellschaftssitz in Limasol, Zypern	2.471
AMATHUS PUBLIC LTD, mit Gesellschaftssitz in Limasol, Zypern,	3.355
OSIRIS LIMITED, mit Gesellschaftssitz in Saint-Vincent und the Grenadines	1.898
Mr Platon Lanitis, Limasol	208
Mr Costas Lanitis, Limasol	208

V. Dass sämtliche elftausendvierhundertfünfundneunzig (11.495) neu ausgegebenen Aktien von den vorbenannten Zeichner gezeichnet wurden und dass jede einzelne Aktie durch dieselben voll eingezahlt wurde durch Einzahlung in bar, des Gesamtbetrages von einer Million neunundneunzigtausendneunhundertneunundneunzig Euro (1.099.999,- EUR), wie dies dem amtierenden Notar durch Vorzeigen der Zeichnungs- und Einzahlungsbelege nachgewiesen wurde.

VI. Dass zufolge dieser vorbezeichneten Kapitalerhöhung, Artikel drei (3), Absatz eins der Satzung abgeändert wird und nunmehr folgenden Wortlaut hat:

Art. 2. Absatz eins. «Das gezeichnete Aktienkapital beträgt vierzehn Millionen fünfundzwanzigtausendsechshundertfünfundvierzig Euro (14.025.645,- EUR) und ist eingeteilt in einhundertsechsundvierzigtausendfünfhundertachtundsechzig (146.568) Aktien, ohne Nennwert.»

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus Anlaß dieser Urkunde erwachsen, werden auf vierzehntausend Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Der amtierende Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der erschienenen Person, diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die erschienene Person, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe Person zusammen mit dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: D. Schroeder, J.-J. Wagner.

Einregistriert zu Esch-sur-Alzette, am 16. Februar 2006, Band 914, Blatt 46, Feld 12. – Erhalten 999,99 Euro.

Einnehmer ff. (gezeichnet): Oehmen.

Für gleichlautende Ausfertigung, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Beles, den 27. März 2006. J.-J. Wagner.

(028349/239/135) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

LEISURE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 21, boulevard de la Pétrusse.

R. C. Luxembourg B 68.901.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 24 mars 2006. J.-J. Wagner.

(028350/239/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

CITI TRUST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 30.791.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05389, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

(028611/535/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

STROMSTAD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,-.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 98.043.

—

RECTIFICATIF

Modification du code postal du siège social de la société:

STROMSTAD, S.à r.l.,
5, rue Guillaume Kroll,
L-1882 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 mars 2006. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 10 mars 2006, réf. LSO-BO02117. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028619/581/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

ASRA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.454.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 8 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur à la place de Madame Maria Laura Guardamagna, Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Mangiullo prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06012. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028621/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

QUICKSTEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 86.860.

—

Les comptes annuels au 31 décembre 2004, ainsi que les informations et documents annexes, enregistrés à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05933, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006. Signature.

(028631/255/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

RUBENS S.C.A., Société en commandite par actions.
Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 115.061.

—

STATUTS

L'an deux mille cinq, le treize décembre.
Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, soussigné.

Ont comparu:

1. MULTIFLAGS S.A., ayant son siège social à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, R.C.S. Luxembourg B 66.341, ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, consultant, demeurant à Junglinster, en sa qualité d'administrateur-délégué ayant pouvoir de signature individuelle.
2. COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume, ici représentée par Monsieur Emile Wirtz, prénommé, en sa qualité de gérant unique.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société en commandite par actions dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1er. Il existe entre les comparants et tous ceux qui deviendront associés par la suite une société luxembourgeoise sous forme de société en commandite par actions sous la dénomination de RUBENS S.C.A.

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée, à compter de ce jour. Elle peut être dissoute anticipativement par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 3. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Elle a également pour objet de procéder, pour son compte propre, à des opérations d'acquisitions immobilières de toute nature au Luxembourg ou à l'étranger directement ou par personne morale interposée.

La société pourra acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation ou de toute autre manière, participer à l'établissement, à la mise en valeur et au contrôle de toutes sociétés ou entreprises, et leur fournir toute assistance.

D'une façon générale, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Au cas où le commandité estimerait que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité au siège social se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) réparti en deux (2) Actions de commandité et quarante-huit (48) Actions de commanditaires d'une valeur nominale de six cent vingt euros (620,- EUR) chacune, entièrement libérées.

Art. 6. Toutes les actions de commanditaire peuvent être transférées librement.

Art. 7. La cession entre vifs ou pour cause de mort des actions de commandité doit être approuvée par les actionnaires possédant la majorité simple de ces actions de commandité et votant comme une catégorie d'actionnaires. Au cas du refus d'un transfert proposé, les titulaires d'actions de commandité à transférer pourront, dans le mois du refus, proposer un autre bénéficiaire.

Au cas où les actionnaires détenant la majorité d'actions en commandité refuseraient encore le transfert, ces actionnaires refusant le transfert devront, en proportion de leur participation dans les actions de commandité, acquérir les actions de commandité proposées à la vente au prix représentant la valeur du marché déterminée de manière définitive et sans recours par le conseil de surveillance formé par les commissaires aux comptes en fonction, agissant comme arbitre en conformité des dispositions du Code de procédure civile tel qu'il sera en vigueur.

Art. 8. Les actions de commandité sont émises uniquement sous forme nominative.

Les actions de commanditaire sont émises sous forme nominative ou au porteur au choix des actionnaires.

Des certificats d'actions de commanditaire pourront être émises sous le libellé que le commandité désignera. Les certificats d'actions seront signés manuellement ou par griffe par le commandité.

Toutes les actions nominatives seront enregistrées dans un registre des actionnaires qui sera tenu par la société. Ce registre contiendra le nom de chaque actionnaire, son domicile réel ou élu, le nombre des actions qu'il détient divisé entre les différentes catégories ainsi que le montant libéré sur chacune de ces actions.

Chaque cession d'actions nominative sera portée sur ce registre et chacune de ces inscriptions sera signée par le commandité, ou par toute autre personne désignée par lui.

La société peut considérer la personne dont le nom figurera au registre des actionnaires comme le propriétaire des actions.

Au cas où un détenteur d'actions nominatives ne fournirait pas une adresse à laquelle tous les avis et informations émanant de la société pourront être envoyées, mention pourra en être faite sur le registre des actionnaires et l'adresse de ce détenteur d'actions sera censée être au siège social de la société ou à telle autre adresse qui pourra être portée au registre jusqu'à ce que pareil détenteur fournisse une autre adresse à la société.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Art. 9. Le propriétaire d'actions de commandité est responsable de toutes dettes et pertes ne pouvant être payées sur les actifs de la société.

L'actionnaire commandité n'est cependant pas tenu envers les autres actionnaires au remboursement des montants payés sur les actions de commanditaires.

Les détenteurs d'actions de commanditaires ne sont tenus que de leurs mises dans la société.

Art. 10. Toute action de commandité et toute action de commanditaire comporte un droit de vote à chaque assemblée d'actionnaires, sauf disposition contraire de la loi luxembourgeoise.

Toutes les actions voteront comme une seule catégorie d'actions, sauf pour la modification des statuts affectant les droits des diverses catégories. Les émissions de nouvelles actions ne seront point considérées comme des modifications des statuts, nécessitant un vote pour chaque catégorie d'actions.

Les distributions de dividendes seront déterminées par le commandité avec l'approbation par l'assemblée générale des actions votantes.

Le commandité est autorisé à procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Les dividendes pourront être payés en euros ou en toute autre monnaie choisie par le commandité, ainsi qu'aux endroits et dates déterminés par le commandité. Ce dernier déterminera souverainement le taux de change applicable pour la conversion des dividendes dans leur monnaie de paiement.

Art. 11. Toute assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société et sera présidée par un président désigné par le commandité. L'assemblée générale délibèrera uniquement sur celles des matières qui ne sont pas réservées au commandité par ces statuts. En outre, aucune décision ne sera valablement prise sans l'accord du commandité.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la société le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures et pour la première fois en 2007.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heure et lieu spécifiés dans l'avis de convocation.

Sauf disposition contraire des statuts, les avis de convocation et les assemblées des actionnaires seront soumis aux conditions et délais prévus par la loi.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit ou par télégramme, télex ou téléfax, une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires seront prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Art. 13. Les assemblées générales peuvent être convoquées par le commandité ou par le conseil de surveillance des commissaires, par un avis indiquant l'ordre du jour envoyé par lettre recommandée aux actionnaires et envoyée à leur adresse si elle est connue par la société et publié, s'il y a lieu, conformément à la loi luxembourgeoise.

Si cependant tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée et s'ils déclarent qu'ils ont été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut être tenue sans autre convocation.

Art. 14. Le commandité sera COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l. (désignée aux termes de ces statuts comme «le commandité»).

Art. 15. Le commandité dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la société et sera indemnisé de toutes dépenses relatives à sa qualité de commandité.

Art. 16. Le commandité peut, à tout moment, nommer des agents de la société tel que nécessaire pour les opérations et la gestion de celle-ci sous réserve toutefois que les propriétaires d'actions de commanditaire ne peuvent agir au nom de la société sans perdre le bénéfice de leur responsabilité limitée. Les agents nommés auront les pouvoirs et devoirs qui leur auront été conférés par le commandité.

Art. 17. Aucun contrat ni aucune transaction entre la société et une autre société ne pourra être affecté ou invalidé par le fait que le commandité ou un ou plusieurs agents ont un intérêt dans cette autre société ou entité ou en sont administrateurs, responsables ou employés. Tout commandité ou responsable de la société qui est administrateur ou responsable d'une société ou entité avec laquelle la société passe des contrats ou entre autrement en relation d'affaires ne saurait être, en raison de cette affiliation avec une autre société ou entité, privé du droit de délibérer et de voter sur les matières ayant trait à pareil contrat ou affaire.

Art. 18. La société sera engagée par la signature individuelle du commandité ou par les signatures individuelle ou conjointes de toutes personnes porteuses de pouvoirs conférés par le commandité.

Art. 19. Les opérations de la société seront supervisées par un conseil de surveillance composé de trois commissaires au moins. Ceux-ci seront élus par l'assemblée générale pour une période de six ans maximum, étant entendu cependant que les commissaires pourront être démis avec ou sans motivation et remplacés à tout moment par un vote des actionnaires.

Art. 20. L'exercice social de la société commencera le premier janvier et se terminera le dernier jour de décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera aujourd'hui même pour finir le dernier jour de décembre 2006.

Art. 21. Le bénéfice net de la société sera réparti comme suit:

1) avant toute affectation ou distribution, cinq pour cent du bénéfice net sera affecté à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire aussitôt et aussi longtemps que cette réserve aura atteint dix pour cent du capital social;

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

2) le solde sera soit distribué aux actionnaires, soit affecté à une ou plusieurs réserves spéciales, soit reporté à nouveau pour l'exercice suivant en fonction des décisions de l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 22. En cas de dissolution de la société, il sera procédé à la liquidation par les soins du commandité.

Art. 23. Les présents statuts pourront être modifiés ainsi qu'il appartiendra par une assemblée générale des actionnaires soumise aux conditions de quorum et de vote requises par la loi luxembourgeoise.

Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de lois modificatives.

Souscription

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, tous prénommés et représentés tels que dit ci-avant, déclarent séparément souscrire les 50 actions comme suit:

COM-INVEST MANAGEMENT, S.à r.l.	2 actions	de commandité
MULTIFLAGS S.A.	48 actions	de commanditaire
Total	50 actions	

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en espèce de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Constatation

Le notaire soussigné constate que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été observées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.500,- EUR (mille cinq cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les actionnaires, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le nombre des membres du conseil de surveillance est fixé à trois.
2. Les personnes suivantes sont élues membres du conseil de surveillance:
- MULTIFLAGS S.A., prénommée.
- Monsieur Pierre Radogna, employé privé, né le 18 octobre 1977 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6791 Athus, rue de la Promenade 20/32,
- Monsieur Georges Desilve, employé privé, né le 26 décembre 1958 à Pombal (Portugal), demeurant à L-3540 Dudelange 21, rue du Commerce.
3. Le mandat des membres du conseil de surveillance prendra fin à l'issue de l'assemblée générale en 2011.
4. L'adresse de la société est fixée à L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Wirtz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2005, vol. 151S, fol. 27, case 9. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 29 décembre 2005. P. Bettingen.

(028286/202/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

COPAC S.A., Société Anonyme.

Siège social: Dondeldange (Kehlen).

R. C. Luxembourg B 36.580.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02771, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(028650//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

LE BARGY, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.781.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2005

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement de ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05435. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028622/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

LE MOLE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 67.782.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 7 décembre 2005

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, en remplacement de ERNST & YOUNG, société anonyme, Luxembourg, commissaire aux comptes démissionnaire.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05433. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028623/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SCHMITZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7535 Mersch, 19, rue de la Gare.

R. C. Luxembourg B 57.686.

—

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06204, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signatures

(028640/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

GANCOURT S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 83.697.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06206, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2006.

Pour la société
FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS
Signature

(028641/592/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

FARINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 37.209.

—

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires de la société tenue le 21 mars 2006 à 10.00 heures au siège social

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue en date du 21 mars 2006 à 10.00 heures que:

1. que les mandats des administrateurs ont été reconduits jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011;

2. que le mandat du commissaire aux comptes a été reconduit sous sa nouvelle dénomination FIDUCIAIRE REUTER & HUBERTY jusqu'au jour de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2011.

Pour extrait sincère et conforme
Le Conseil d'Administration
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05726. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028632/312/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

2.IN BVBA & CIE, Société en commandite simple, (anc. 2.IN & CIE).

Siège social: L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

R. C. Luxembourg B 110.828.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social le 10 janvier 2006 à 11.00 heures

Résolutions

L'Assemblée approuve la modification de la dénomination de la société comme suit:

2.IN BVBA & CIE.

Le point de l'ordre du jour ayant été traité, la séance est levée à 12.00 heures après signature du présent procès-verbal par les membres du bureau.

BVBA 2.IN
Signature
L'Associé Commandité

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05530. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028649//18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

LUXEBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 167, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 34.676.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 mars 2006

1. Le siège social de la société est transféré avec effet immédiat à l'adresse suivante:

167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

2. La démission des administrateurs M. Daniel-Louis Deleau, M. Jacques Bastogne et de Mme Nadine Dubois est acceptée.

3. Les administrateurs suivants sont nommés en remplacement jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012:

- M. Herbert Grossmann, demeurant 75, rue des Romains, L-2443 Senningerberg,
- M. Dominique Fontaine, demeurant 17, rue du Château, B-6747 Saint-Léger,
- M. Michel Reynders, demeurant 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg.

4. La démission du commissaire aux comptes, Mme Carine Ravert est acceptée.

5. STRATEGO INTERNATIONAL, S.à r.l., 167, route de Longwy, L-1941 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2012.

Pour extrait conforme
D. Fontaine

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06083. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029203//23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

GEA S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 32.000,-.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.062.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 8 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur à la place de Madame Maria Laura Guardamagna, Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Mangiullo prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06003. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028651/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

RiseInvest S.A., Société Anonyme.
Capital social: EUR 32.000,-.
Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.
R. C. Luxembourg B 94.064.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 8 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur à la place de Madame Maria Laura Guardamagna, Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Mangiullo prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05999. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028653/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

VOLTERRA S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 111.076.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue de manière extraordinaire le 3 mars 2006

L'Assemblée accepte la démission de l'administrateur Monsieur Maurizio Casalini, fiscaliste, demeurant professionnellement 8, Viale Roma, I-36100 Vicenza, Italie et désigne en remplacement de l'administrateur démissionnaire, Monsieur Guy Hornick, expert-comptable, demeurant professionnellement 5, boulevard de la Foire, L-2013 Luxembourg qui achèvera son mandat prenant fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra sur les comptes de l'exercice 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 mars 2006.

VOLTERRA S.A., Société Anonyme
T. Fleming / C. Schmitz
Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05560. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028667/045/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ERIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2671 Luxembourg, 2, place Virchow.

R. C. Luxembourg B 56.757.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 15 mars 2006, réf. LSO-BO02773, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

LUCOS COMPANY SERVICES S.A.

Signature

(028654//12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SAPPHIRE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.449.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 8 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur à la place de Madame Maria Laura Guardamagna, Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Mangiullo prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour copie conforme

Pour le Conseil d'Administration

M. Sterzi

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05997. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028659/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

DAMA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.

R. C. Luxembourg B 50.720.

Constituée par acte passé par-devant Maître Camille Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 27 mars 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C n° 329 du 19 juillet 1995.

—

Assemblée Générale Extraordinaire du 21 mars 2006

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire de la société DAMA INTERNATIONAL S.A.H., tenue au siège social en date du 21 mars 2006, que les actionnaires ont pris à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

1. Changement du siège social vers: 1, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg.
2. Acceptation de la démission des trois membres du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué:
- COSTALIN Ltd, ayant son siège social à Wickham's Cay, BVI-3152 Road Town, Tortola;
- VAL INVEST S.A., ayant son siège social à Jasmine Court 35A, Regent Street, Belize City;
- Monsieur Andrea Dudzinski, demeurant à B-4420 Saint Nicolas, 51, rue Wathy Ferrant.
3. Nomination de trois nouveaux administrateurs:
- Monsieur Eugène Parise, demeurant, L-1258 Luxembourg, 1, rue Jean-Pierre Brasseur.
- ETA SRA, ayant son siège social à urbanovo nam. 3, Bratislava 81106, Slovénie.
- BC IN & OUT, ayant son siège social à via Romagnosi n° 18, Messina CAP 98121, Italie.
4. Démission de la FIDUCIAIRE FIBETRUST comme commissaire aux comptes.
5. Nomination comme nouveau commissaire aux comptes:

CABINET DAVEN PARTNERS, 10bis, avenue de la Grande Armée, F-75017 Paris.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DAMA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05924. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028684//28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

SEVEN SUMMITS CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 92.247.

—

EXTRAIT

Il ressort du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 10 mars 2006:

- que Mme Glaucia Faleiros, rua Martins Ribeiro 12/109, 22231-150 Flamengo, Rio de Janeiro Rj, Brazil, est nommée administrateur en remplacement de Monsieur Tom Almgren, démissionnaire. Mme Glaucia Faleiros terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour extrait conforme
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06208. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028660/050/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

TWISTEC HOLDING S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,-.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 94.455.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la Société tenue à Luxembourg, le 8 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de nommer comme administrateur à la place de Madame Maria Laura Guardamagna, Monsieur Xavier Mangiullo, né le 8 septembre 1980 à Hayange (France), avec adresse professionnelle au 18, avenue de la Porte-Neuve, L-2227 Luxembourg.

Le mandat de Monsieur Mangiullo prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de 2007.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05993. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028666/850/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

GLOBAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 97.223.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06187, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(028715/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

GLOBAL OPERATIONS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R. C. Luxembourg B 97.223.

—

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06190, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un administrateur

(028717/050/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

DYMA EVENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. DYMA MARINE S.A.).
Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.
R. C. Luxembourg B 89.809.

—

L'an deux mille six, le vingt février.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DYMA MARINE S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire Francis Kessler, de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 octobre 2002, publiée au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1754 du 10 décembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Robert Pleic, administrateur de sociétés, demeurant à Eselborn,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Fabienne Danilevies, ingénieur commercial, demeurant à Neupre (Belgique).

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Changement de dénomination sociale en DYMA EVENTS S.A.
2. Modification subséquente de l'article 1er des statuts.
3. Changement de siège social, nouvelle adresse à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.
4. Modification subséquente de l'article 2 (première phrase) des statuts.
5. Modification de l'article 3 des statuts concernant l'objet social, qui prendra désormais la teneur suivante:

En version française:

«**Art. 3.** La Société a principalement pour objet l'organisation de tous types d'évènements.

La Société a également pour objet l'achat de tout matériel ou matière première lui permettant de réaliser son objet principal, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

En version anglaise:

«**Art. 3.** The object of the Company is principally the organization of all events types.

The object of the Company is also the purchase of equipment and raw material which it may deem useful in the accomplishment of it purpose as well as any commercial, civil, financial or industrial activities which it may deem useful directly or indirectly in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies and any other forms of investments, to acquire by way of purchase, subscription or otherwise and to realize by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, the management control and development of such interests.

The corporation may participate at the foundation and development of any industrial or commercial enterprise and may borrow and grant any assistance to such enterprises by loans, guaranties or otherwise.

The corporation may realize all personal real estate, financial or industrial, commercial or civil transactions, which are directly or indirectly in connection to its object.

The corporation may realize its object directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, alone or in association, by way or any kind of operations which may favour its object or the object of companies in which it has interests.

In general the corporation may take any measures of control and supervision and carry out all operations which deem to be usefull to the accomplishment of its object and purpose.»

6. Acceptation de la démission de Monsieur Robert Pleic de ses fonctions d'administrateur-délégué de la société. Décharge à lui donner quant à l'exercice de ses fonctions.
7. Nomination de Madame Fabienne Danilevies, ingénieur commercial, demeurant à B-4121 Neupre, 29, rue des Mésanges, aux fonctions d'administrateur-délégué de la société.
8. Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de changer le nom de la société en DYMA EVENTS S.A.

Deuxième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1er des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version française:

«**Art. 1er.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de DYMA EVENTS S.A.»

En version anglaise:

«**Art. 1.** There exists a company under the name DYMA EVENTS S.A.»

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

Quatrième résolution

Par conséquent, l'assemblée générale décide de modifier l'article 2 première phrase des statuts, qui aura désormais la teneur suivante:

En version française:

«**Art. 2. (première phrase).** Le siège social est établi à Wincrange.»

En version anglaise:

«**Art. 2. (first sentence).** The Company will have its registered office in Wincrange.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'objet social de la société de sorte que l'article 3 aura désormais la teneur suivant:

En version française:

«**Art. 3.** La Société a principalement pour objet l'organisation de tous types d'évènements.

La Société a également pour objet l'achat de tout matériel ou matière première lui permettant de réaliser son objet principal, ainsi que toutes opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, liées directement ou indirectement à son objet social.

La société a pour objet la prise d'intérêts sous quelque forme que ce soit dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription et toute autre manière ainsi que l'aliénation par vente, échange ou toute autre manière de toutes valeurs mobilières et de toutes espèces, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra prendre part à l'établissement et au développement de toute entreprise industrielle ou commerciale et pourra prêter son assistance à pareille entreprise au moyen de prêts, de garantie ou autrement.

Elle peut réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.»

En version anglaise:

«**Art. 3.** The object of the Company is principally the organization of all events types.

The object of the Company is also the purchase of equipment and raw material which it may deem useful in the accomplishment of it purpose as well as any commercial, civil, financial or industrial activities which it may deem useful directly or indirectly in the accomplishment and development of its purposes.

The object of the corporation is the taking of participating interests, in whatsoever form in other, either Luxembourg or foreign companies and any other forms of investments, to acquire by way of purchase, subscription or otherwise and to realize by sale, exchange or otherwise all types of transferable securities, the management control and development of such interests.

The corporation may participate at the foundation and development of any industrial or commercial enterprise and may borrow and grant any assistance to such enterprises by loans, guaranties or otherwise.

The corporation may realize all personal real estate, financial or industrial, commercial or civil transactions, which are directly or indirectly in connection to its object.

The corporation may realize its object directly or indirectly in its own name or on behalf of third parties, alone or in association, by way or any kind of operations which may favour its object or the object of companies in which it has interests.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

In general the corporation may take any mesures of control and supervision and carry out all operations which deem to be usefull to the accomplishment of its object and purpose.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Robert Pleic de ses fonctions d'administrateur-délégué et lui donne décharge pour l'exécution de son mandat.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de nommer en remplacement de Monsieur Robert Pleic aux fonctions d'administrateur-délégué:

- Madame Fabienne Danilevies, ingénieur commercial, demeurant à B-4121 Neupre (Belgique), 29, rue des Mésanges, née à Rocourt (Belgique), le 3 mai 1967.

Son mandat prendra fin à l'assemblée générale annuelle de 2011.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de la présente est évalué à environ neuf cents euros (900,- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau et au mandataire des comparants ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Pleic, M. Strauss, F. Danilevies, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 février 2006, vol. 27CS, fol. 70, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006. G. Lecuit.

(032788/220/147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

DYMA EVENTS S.A., Société Anonyme,
(anc. DYMA MARINE S.A.).

Siège social: L-9780 Wincrange, 66B, route de Lullange.

R. C. Luxembourg B 89.809.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2006. G. Lecuit.

(032789/220/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

R.E. QUALIFICATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R. C. Luxembourg B 115.363.

STATUTS

L'an deux mille six, le trente mars.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, ayant son siège social à Avenida Samuel Lewis y Calle 56, Edifico Tila, Officina 3, Panama - République de Panama, enregistrée sous le volet 440712, doc. 535811,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Panama, le 24 mars 2006,

2) La société FIDIREVISA ITALIA SPA, ayant son siège social au 12, via Senato, I-20121 Milan, Italie,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Milan, le 23 mars 2006.

Lesdites procurations paraphées ne varietur par le mandataire des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être déposées auprès des autorités d'enregistrement.

Lesquelles comparantes, par leur mandataire, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de R.E. QUALIFICATION S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

pourra être transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La durée de la société est illimitée. La société pourra être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les formes prescrites par la loi pour la modification des statuts.

Art. 2. La société a pour objet, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à la création, la gestion et le financement, sous quelque forme que ce soit, de toutes entreprises et sociétés ayant pour objet toute activité, sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion et la mise en valeur, à titre permanent ou temporaire, du portefeuille créé à cet effet, dans la mesure où la société sera considérée selon les dispositions applicables comme «Société de Participations Financières».

La société peut de même investir directement dans des immeubles sis tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue ou connexe, ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise ou à le lui faciliter.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-deux mille euros (EUR 32.000,-), divisé en trois mille deux cents (3.200) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social à un million d'euros (EUR 1.000.000,-).

En conséquence, il est autorisé et chargé de réaliser cette augmentation de capital, et spécialement:

- d'émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, sous réserve de la confirmation de cette autorisation par une assemblée générale des actionnaires tenue endéans un délai expirant au cinquième anniversaire de la publication de l'acte du 30 mars 2006 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en ce qui concerne la partie du capital qui, à cette date, ne serait pas encore souscrite et pour laquelle il n'existerait pas, à cette date, d'engagement de la part du conseil d'administration en vue de la souscription;
- de fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles;
- de déterminer les conditions de souscription et de libération;
- de faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires;
- d'arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution;
- de faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital; et enfin
- de mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées, le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Le capital social de la société peut être augmenté ou diminué en une ou plusieurs tranches par une décision de l'assemblée générale des actionnaires prise en accord avec les dispositions applicables au changement des statuts.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Les opérations suivantes sont du ressort exclusif de l'assemblée générale des actionnaires:

- La cession de parts ou actions détenues dans des sociétés tierces;
- La vente de biens immobiliers;
- L'émission d'un emprunt obligataire convertible ou non;
- L'émission ou l'octroi de toutes garanties, réelles ou personnelles.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, lettre, télégramme, télécopie, e-mail, ainsi que par téléconférence. Si les décisions sont prises par téléconférence ou e-mail, un procès-verbal sera dressé et signé par tous les administrateurs qui ont participé. Les résolutions par écrit approuvées et signées par tous les administrateurs auront les mêmes effets que les résolutions adoptées lors des réunions du conseil d'administration. Le conseil d'administration peut également prendre ses décisions par voie circulaire.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 13 juin à 11.30 heures à Luxembourg, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales.

Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence aujourd'hui même et finit le 31 décembre 2006.

2) La première assemblée générale annuelle aura lieu en 2007.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1) La société MORVILLE SERVICES CORPORATION, préqualifiée, trois mille quarante actions	3.040
2) La société FIDIREVISA ITALIA SPA, préqualifiée, cent soixante actions	160
Total: trois mille deux cents actions	3.200

Toutes les actions ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de trente-deux mille euros (EUR 32.000,-) est à la libre disposition de la société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille sept cents (1.700,-) euros.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Assemblée constitutive

Et à l'instant les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social, se sont constituées en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Marc Koeune, économiste, né le 4 octobre 1969 à Luxembourg - Luxembourg et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

b) Monsieur Michaël Zianveni, juriste, né le 4 mars 1974 à Villepinte - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

c) Monsieur Sébastien Graviere, juriste, né le 9 avril 1973 à Nancy - France et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;

d) Monsieur Jean-Yves Nicolas, employé privé, né le 16 janvier 1975 à Vielsalm - Belgique et domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le n° B 79.327.

4) Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011.

5) Le siège de la société est fixé au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, celles-ci, par leur mandataire, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 3 avril 2006, vol. 28CS, fol. 8, case 3. – Reçu 320 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 avril 2006. A. Schwachtgen.

(032917/230/159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2006.

ANTAR INVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 38, boulevard Napoléon Ier.

R. C. Luxembourg B 81.297.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05925, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006. Signature.

(028668//10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

RESIDIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R. C. Luxembourg B 86.526.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le 22 décembre 2005 au siège social que:

Suite à la démission de la société EUROPE FIDUCIAIRE, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 78.933, en fonction de commissaire aux comptes depuis le 24 mai 2004, établie et ayant son siège social à L-1361 Luxembourg 9, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne, Madame Christelle née Verlhac épouse Arpaillanges, demeurant à F-60260 Lamorlaye, a été nommée aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée indéterminée avec effet au 1er mars 2006.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05165. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028671/1268/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

AYU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 90.154.

In the year two thousand and six, on the twenty-seventh of March.

Before Us, Maître Alex Weber, notary, residing in Bascharage.

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of AYU HOLDING S.A., having its registered office in L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, registered in the R.C.S.L., under the number B 90.154, incorporated by a deed of the undersigned notary, dated December 2nd, 2002, published in the Mémorial C, number 33 of January 14th, 2003.

The meeting was opened and Mrs Myriam Spiroux-Jacoby, private employee, residing professionally in Luxembourg, being in the chair,

who appointed as secretary Mrs Catherine Day-Royemans, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Sophie Ravez-Vanesse, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I.- The agenda of the meeting is the following:

a) Appointment of Mr Mitsuru Mitani as new director of the corporation. His mandate will expire immediately after the annual general meeting of 2008.

Due to this fact, the number of directors is increased from 4 to 5.

b) Amendment of article 5, last paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

«The corporation is committed either by the joint signatures of any three directors or by the individual signature of the delegate of the board.»

II.- The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on attendance list; this list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

The proxies of the represented shareholders will also remain annexed to the present deed.

III.- All the shareholders being present or represented, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

The general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to appoint Mr Mitsuru Mitani, born on November 13th, 1954, residing in 2-5-13 Ishibiki, Kanazawa, Ishikawa, 920-0935 (Japan) as new director of the corporation.

His mandate will expire immediately after the annual general meeting of 2008.

Second resolution

The meeting note that due to the above-mentioned appointment, the number of directors is increased from 4 to 5.

Third resolution

The meeting decides to amend article 5, last paragraph, of the Articles of Incorporation to read as follows:

Art. 5. (Last paragraph). «The corporation is committed either by the joint signatures of any three directors or by the individual signature of the delegate of the board.»

Costs

The costs, expenses, remunerations or charges in any form whatsoever encumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at approximately nine hundred and fifty Euro (EUR 950.-).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing persons and in case of divergences between the two versions, the English version will be prevailing.

The document having been read to the meeting, the members of the bureau, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, signed together with Us, the notary, the present original deed, no other shareholder expressing the wish to sign.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme AYU HOLDING S.A., avec siège social à L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines, inscrite au R.C.S.L., sous le numéro B 90.154, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 2 décembre 2002, publié au Mémorial C, numéro 33 du 14 janvier 2003.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Myriam Spiroux-Jacoby, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Catherine Day-Royemans, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Ravez-Vanesse, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant été ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

a) Nomination de Monsieur Mitsuru Mitani comme nouvel administrateur de la société. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

Suite à cette nomination, le nombre d'administrateurs est augmenté de 4 à 5.

b) Modification du dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.

IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de nommer Monsieur Mitsuru Mitani, né le 13 novembre 1954, demeurant au 2-5-13 Ishibiki, Kanazawa, Ishikawa, 920-0935 (Japon) comme nouvel administrateur de la société.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2008.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Deuxième résolution

L'assemblée constate que suite à la prédite nomination, le nombre d'administrateurs est augmenté de 4 à 5.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le dernier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 5. (Dernier alinéa). «La société se trouve engagée soit par la signature collective de trois administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte, rédigé en langue anglaise, est suivi d'une version française; à la requête des personnes comparantes et en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous, notaire, le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé à signer.

Signé: M. Spiroux-Jacoby, C. Day-Royemans, S. Ravez-Vanesse, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 28 mars 2006, vol. 435, fol. 24, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 6 avril 2006. A. Weber.

(032675/236/108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

AYU HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R. C. Luxembourg B 90.154.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Weber.

(032676/236/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2006.

S.M.R.L. HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 52.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière anticipée le 28 mars 2006

Résolutions

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2006 comme suit:

Conseil d'administration:

MM. Dominique Billion, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;
Luca Lazzati, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Mme Sandrine Cecala, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur;
Isabelle Dumont, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes:

ComCo S.A., 35, boulevard du Prine Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE, Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06604. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030010/024/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

ROMINVEST S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve.

R. C. Luxembourg B 97.727.

—

Extrait de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui s'est tenue à Luxembourg le 14 mars 2006

Omissis

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de procéder au remplacement de l'administrateur Maria Laura Guardamagna, avec adresse au 18, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg, par Mademoiselle Francesca, avec adresse au 18, avenue de la Porte-Neuve Luxembourg.

Elle décide en outre de remplacer le commissaire aux compte Mademoiselle Francesca Docchio, précitée, par Monsieur Vincenzo Bosco, avec adresse au 2, Via S. Antonio, I-21013 Gallarate, Italie.

Le conseil d'administration est définit comme suit:

Administrateur:

- Marco Sterzi, conseiller économique, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- Xavier Mangiullo, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve;
- Francesca Docchio, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

Commissaire aux comptes:

- Vincenzo Bosco, avec adresse au 2, via S. Antonio, I-21013 Gallarate, Italie.

Leur mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour copie conforme
Pour le Conseil d'Administration
M. Sterzi
Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05984. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028674/850/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SUN INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 79.438.

—

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2006.

H. Hellinckx
Notaire

(028675/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

V.D.L. DEVELOPPEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 105.549.

—

Extrait de la résolution unique adoptée par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société le 20 mars 2006

Il résulte du procès-verbal de la résolution de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 mars 2006 que:

1. Les actionnaires ont accepté le renouvellement du mandat des administrateurs HALSEY, S.à r.l., Kristel Segers et David Harvey à compter du 17 janvier 2006 pour une durée d'un an.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le domiciliataire
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05838. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028694//17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

POLARIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.430.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue à Luxembourg, le 9 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 24 juin 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour une durée de 1 (un) an les Administrateurs suivants:

- Madame Anna Maria Piacenza, manager, demeurant à Poirino (Italie), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Edoardo Martano, expert-comptable, demeurant à Turin (Italie), Administrateur;
- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Le 23 janvier 2006.

Le Conseil d'Administration

A. M. Piacenza / E. Martano / S. Vandi

Président / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05123. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028933/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

TRANS-GIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

R. C. Luxembourg B 47.534.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 décembre 2002

Ont comparu:

1.- M. Carlos Alberto Gil Cantante, commerçant, demeurant à L-4620 Differdange, 65A, rue Emile Mark,

2.- M. Marco Rotolo, commerçant, demeurant à L-2730 Luxembourg, 62, rue Michel Welter,

sont présents et représentent l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

1a) M. Carlos Alberto Gil Cantante, préqualifié, déclare céder par la présente à:

- Mme Maria Amélia Azenha Simões, préqualifiée, demeurant à L-4620 Differdange, 65A, rue Emile Mark, ici présente et ce acceptant,

495 parts sociales au prix de 1,00 EUR symbolique;

1b) M. Marco Rotolo, préqualifié, déclare céder par la présente à:

- Mme Maria Amélia Azenha Simões, préqualifiée, demeurant à L-4620 Differdange, 65A, rue Emile Mark, ici présente et ce acceptant,

5 parts sociales aux prix de 1,00 EUR symbolique,

de la société TRANS-GIL, S.à r.l. avec siège social à L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

Mme Maria Amélia Azenha Simões, prénommée	500 parts
Total	500 parts

Deuxième résolution

2a) M. Marco Rotolo, préqualifié donne sa démission comme gérant technique de la société TRANS-GIL, S.à r.l. avec effet immédiat;

2b) Mme Maria Amélia Azenha Simões est nommée nouvelle gérante technique de la société TRANS-GIL, S.à r.l. avec effet immédiat;

2c) La société sera engagée en toute circonstances par la seule signature de la gérante Mme Maria Amélia Azenha Simões.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Troisième résolution

3a) Le siège de la société est transféré à partir de ce jour à L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

Et lecture faite, les associés ont signés.

Differdange, le 3 décembre 2002. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO06061. – Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029169//39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

TRANS-GIL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Capital social: EUR 12.394,68.
Siège social: L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.
R. C. Luxembourg B 47.534.

—

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

A comparu:

Madame Azenha Simões Maria Amélia, gérante technique, préqualifée, demeurant à L-4620 Differdange, 65A, rue Emile Mark,

présente comme associée unique et représentant l'intégralité du capital social de la société, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire du 23 janvier 2006 à Differdange, a pris la résolution suivante:

- Madame Azenha Simões Maria Amélia, prénommée, déclare céder par la présente à:
- Mme Gil Cantante Fernanda Maria, prénommée, demeurant à L-4620 Differdange, 65A, rue Emile Mark, ici présente et ce acceptant,

250 parts sociales au prix de 1,00 EUR symbolique,
de la société TRANS-GIL, S.à r.l. avec siège social à
L-4620 Differdange, 65, rue Emile Mark.

Les parts sociales sont désormais réparties comme suit:

1. Mme Azenha Simões Maria Amélia, prénommée	250 parts
2. Mme Gil Cantante Fernanda Maria, prénommée	250 parts
Total	500 parts

Et lecture faite, les associés ont signé.

Differdange, le 23 janvier 2006. Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 24 janvier 2006, réf. LSO-BM06186. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029172//27) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

NARTAL S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 46.600.

—

- Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mars 2006 que:

Le mandat des Administrateurs étant venu à échéance, sont appelées à la fonction d'Administrateur, les personnes suivantes:

Monsieur Jean-Claude Ramon, directeur de sociétés, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Monsieur Christian Jacquemoud, avocat, élisant domicile au 2, rue Bellot, CH-1206 Genève.

TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Madame Bernadette Jacquemoud, employée privée, élisant domicile au 2, rue Bellot, CH-1206 Genève.

Leur mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

Son mandat étant venu à échéance, est appelé à la fonction de Commissaire aux Comptes la personne suivante:

Monsieur Arnaud Bezzina, directeur financier, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2249 Luxembourg.

Son mandat prendra fin avec l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2007.

- Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration, qui s'est tenue au siège social à Luxembourg, le 27 mars 2006 que:

En vertu de l'autorisation qui lui a été conférée par l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue au siège social, le 27 mars 2006, le Conseil nomme TRIMAR (LUXEMBOURG) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège social, élisant domicile au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg «administrateur-délégué».

Le Conseil lui délègue la totalité de la gestion journalière de la société, ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, en vertu et dans les limites de l'autorisation qui lui a été conférée par l'Assemblée Générale. Il pourra notamment créer tous chèques, virements, effets nécessaires au fonctionnement de tous comptes chèques postaux ou auprès de toute banque, de tous comptes de dépôt. Ces comptes fonctionneront à concurrence d'un mon-

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

tant de quinze mille deux cent cinquante euros (15.250,- EUR) (ou l'équivalent en devise) sous la seule signature de l'administrateur-délégué.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 29 mars 2006, réf. LSO-BO06373. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029204/2329/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

JENNYIMMO S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy.

R. C. Luxembourg E 590.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le 14 mars.

Se sont réunis:

1) Monsieur José Carlos Mendes Santana, garnisseur d'autos, né à P-Monte Redondo/Leira, le 12 décembre 1958, demeurant à L-5866 Hesperange, 21, rue Sangen;

2) Monsieur Lucilio Manuel Dos Santos Sousa, indépendant, né à Luxembourg, le 5 novembre 1971, demeurant à L-1941 Luxembourg, 163, route de Longwy.

Lesquels ont décidé ce qui suit:

1. Que le partenariat de la société civile immobilière JENNYIMMO S.C.I., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 414, route de Longwy, a été constituée suivant acte du 11 février 2005, publié au Mémorial C numéro 563 du 10 juin 2005 se compose actuellement comme suit:

José Carlos Mendes Santana	10 parts d'intérêt
Lucilio Manuel Dos Santos Sousa	10 parts d'intérêt
Total	20 parts d'intérêt

2. Que le capital social de la société civile immobilière JENNYIMMO S.C.I., prédésignée, s'élève actuellement à EUR 2.000, représentés par 20 parts d'intérêt de EUR 100 chacune, chacune intégralement libérée.

3. Que par conséquent, l'intégralité du capital social étant représenté, la présente assemblée est valablement constituée et apte à délibérer sur tout point de l'ordre du jour.

4. Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société civile immobilière JENNYIMMO S.C.I.

5. Qu'ils déclarent expressément procéder à la dissolution et la liquidation de la susdite société.

6. Qu'ils déclarent que les dettes connues ont été payées et, en outre, qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

7. Que le patrimoine de la société ne comporte aucun immeuble.

8. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

9. Que décharge pleine et entière est accordée à tous les gérants de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

10. Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans aux bureaux de la société dissoute.

11. Que, sauf pour les besoins de la liquidation, la société cesse d'exister à partir de cet instant.

J.C. Mendes Santana / L.M. Dos Santos Sousa.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05369. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029231/664/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

SKYLINE ENTERTAINMENT,. S.à r.l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1630 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 46.356.

Le bilan au 31 décembre 2005, enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, réf. LSO-BO03711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN

Signature

(028679/596/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

WOOLPAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 83.594.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, le mercredi 8 février 2006 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du mercredi 6 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de nommer pour un terme de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Sergio Vandi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur;
- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Vincent Thill, en sa qualité de Commissaire, et décide de nommer, pour un terme de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

WOOLPAS S.A.
D. Murari / J.-Ph. Fiorucci
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05128. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028934/043/31) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

SOFICHAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 38.111.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 6 mars 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Christel Girardeaux, employée privée, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2006.

Luxembourg, le 6 mars 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO04926. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029976/655/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

KERALA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 45.077.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 12 décembre 2005, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 30 mai 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Sergio Vandi en qualité d'Administrateur de la société, et décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Onelio Piccinelli, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Monsieur Eric Giacometti, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer la société GRANT THORNTON REVISION ET CONSEILS S.A., 2, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, en qualité de Commissaire, et décide de nommer, pour une durée de 1 (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Le Conseil d'Administration
E. Giacometti / O. Piccinelli
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028949/043/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

EIKON INVEST VI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 92.738.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2006

- L'Assemblée ratifie la cooptation au poste d'administrateur de Madame Joanne Baxter, administrateur, avec adresse professionnelle Alexander House, Victoria Road 13-15, St Peter Port, GY1 3ZD Guernsey. Son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2008.
- L'Assemblée accepte la démission de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2008.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05616. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029990/655/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

JAP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 51.770.

—

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle qui s'est tenue extraordinairement à Luxembourg, le lundi 20 mars 2006, que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme de 1 (un) an, le mandat des Administrateurs suivants:

- Monsieur Vincent Thill, employé privé, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Madame Rachel Szymanski, employée privée, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur;
- Madame Sabine Reizer-Wingel, employée privée, au 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg); Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

L'Assemblée décide de renouveler pour un terme de 1 (un) an, le mandat du Commissaire, à savoir, la société ALTER AUDIT, S.à r.l., 10, avenue Guillaume, L-1650 Luxembourg.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

Le Conseil d'Administration
V. Thill / S. Reizer-Wingel
Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05125. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028950/043/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

GREEN SIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue G. Kroll.

R. C. Luxembourg B 46.501.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue au siège social en date du 20 février 2006

La démission de Marion Muller en tant qu'administrateur a été acceptée. Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg, a été nommé en son remplacement.

La cooptation de Pascale Loewen en tant qu'administrateur a été ratifiée. Son mandat viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale se prononçant sur les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Le mandat de Marc Muller, administrateur et le mandat de Jean-Marc Faber, commissaire aux comptes, sont reconduits pour une période de six années jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes clôturés au 31 décembre 2010.

Par conséquent, le Conseil d'Administration en fonction jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 se compose comme suit:

- Marc Muller, expert-comptable, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Pascale Loewen, employée privée, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg,
- Denis Bour, employé privé, demeurant professionnellement au 3A, rue G. Kroll, L-1882 Luxembourg.

Le commissaire aux comptes nommé jusqu'à l'Assemblée Générale approuvant les comptes au 31 décembre 2010 est:

- Jean-Marc Faber, expert-comptable, demeurant professionnellement au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
GREEN SIDE HOLDING S.A.
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2006, réf. LSO-BO05873. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(028953/717/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

PARADIGM FINANCIALS, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 102.757.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2004, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05385, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006. Signature.

(028758/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

PARADIGM FINANCIALS, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R. C. Luxembourg B 102.757.

—

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 2005, enregistrés à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05386, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mars 2006. Signature.

(028756/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

BANKWERK, Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung.
Gesellschaftssitz: L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères.
H. R. Luxemburg D 70.

—

STATUTEN

Die Unterzeichneten:

1. ADVANTAGE, Société Anonyme, mit Sitz in L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères,
Vertreten durch Herr Serge Estgen, Administrateur-Directeur,
2. PAULINUS VERLAG, GmbH, mit Sitz in D-54295 Trier, Maximineracht 11c, eingetragen bei dem Amtsgericht Wittlich unter der Nummer HRB 1141,
Vertreten durch Herrn Thomas Juncker, Geschäftsführer,
3. WERBEAGENTUR ZWEIPUNKTNULL, GmbH, mit Sitz in D-54343 Föhren, Europa-Allee 12, eingetragen bei dem Amtsgericht Wittlich unter der Nummer HRB 2967,
Vertreten durch Herrn Frank Schu, Geschäftsführer
gründen hiermit eine Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung, entsprechend den Bestimmungen der EU-Verordnung N° 2137/85 vom 25.07.1985 und dem luxemburgischem Gesetz vom 25 März 1991.
Die Satzung und Übergangsvereinbarungen werden wie folgt übereingekommen:

I. - Satzung

§ 1. Name
Eine Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung ist unter dem Namen BANKWERK gegründet. In allen Dokumenten, Briefen und Geschäftsunterlagen werden an den Namen die Kürzel EWIV (Europäische Wirtschaftliche Interessenvereinigung) oder GEIE (Groupement Européen d'Intérêt Economique) oder beide Kürzel gemeinsam hinzugefügt

§2. Sitz
Der Sitz der EWIV ist L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères. Unter Berücksichtigung der gesetzlichen Regelungen und auf einstimmigen Beschluss der Mitglieder kann der Sitz an einen anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg oder innerhalb der Europäischen Union übertragen werden.

§3. Dauer
Die EWIV ist auf unbestimmte Dauer gegründet.

§4. Zweck
Zweck der EWIV ist die Bündelung der Erbringung von Dienstleistungen auf dem Gebiet der Kommunikation, der Öffentlichkeitsarbeit und der Werbung zugunsten von in Luxemburg niedergelassenen oder tätigen, öffentlich- oder privatrechtlichen Unternehmen aus dem Sektor des Finanz-, Bank- und Versicherungswesens.
Die Tätigkeit der EWIV steht im Zusammenhang mit der wirtschaftlichen Tätigkeit ihrer Mitglieder und bildet hierzu eine Hilfstätigkeit.

§5. Kapital
Die EWIV wird ohne Kapital gegründet. Durch einstimmigen Beschluss der Mitglieder können die Bildung eines Stammkapitals sowie die Höhe und Bedingungen der Kapitalzeichnung entschieden werden.

§6. Anteile
Jedes Mitglied hält einen Anteil der EWIV.
Jeder Anteil berechtigt auf eine Stimme.

§7. Beiträge
Die Mitglieder leisten einen Beitrag der in einer Beitragsordnung bestimmt wird. Die Beitragsordnung wird jährlich durch die Hauptversammlung einstimmig beschlossen.

§8. Beitritt neuer Mitglieder
Die Aufnahme eines neuen Mitgliedes unterliegt dem einstimmigen Beschluss aller Mitglieder. Der Beitritt kann ohne Angabe von Gründen verweigert werden. Die über den Beitritt befindende Mitgliederversammlung kann von Fall zu Fall die Bedingungen der Aufnahme bestimmen, unter anderem die Erhebung eines Beitrittsgeldes.
Vorbehaltlich anders lautender Vereinbarung sind nach der Gründung beigetretene Mitglieder von der Haftung für vor dem Beitritt entstandene Verbindlichkeiten der EWIV befreit.

§9. Verlust der Mitgliedschaft
1. Jedes Mitglied kann seine Mitgliedschaft zum Ende des laufenden Geschäftsjahres kündigen. Die Kündigung erfolgt durch eingeschriebenen Brief an den Geschäftsführer unter Berücksichtigung einer Frist von mindestens 90 Tagen.
2. Jedes Mitglied kann aus wichtigen Gründen ausgeschlossen werden. Der Ausschluss wird einstimmig von allen anderen Mitgliedern beschlossen. Der vorgesehene Ausschluss sowie dessen Gründe werden dem betroffenen Mitglied mindestens 30 Tage im Voraus zugestellt, während dieser Frist kann das betroffene Mitglied seine Einwände mitteilen beziehungsweise seine Anhörung erwirken.
3. In folgenden Fällen verliert das Mitglied seine Mitgliedschaft fristlos von Rechts wegen:
- Tod der natürlichen Person;
- Auflösung oder Verlust der Rechtsperson;
- Eröffnung eines Insolvenzverfahrens oder gleichgestellten Verfahrens;
- Einstellung der wirtschaftlichen Tätigkeit.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

4. Dem ausgeschiedenen Mitglied steht sein Anteil am Nettoaktivvermögen des EWIV, bewertet am Tag des Verlustes der Mitgliedschaft, zu. Die Auszahlung erfolgt auf mehrheitlichen Beschluss der Mitgliederversammlung in vier gleichen, aufeinander folgenden Jahresraten; die erste Rate ist am ersten Tag des auf das Ausscheiden folgenden Geschäftsjahres fällig.

§10. Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am folgenden 31. Dezember.

§11. Vertretung der EWIV

1. Die EWIV hat einen oder mehrere Geschäftsführer. Sind mehrere bestellt, so wird die EWIV gegenüber Dritten und vor der Justiz jeweils durch zwei von ihnen gemeinschaftlich vertreten. Ist nur ein Geschäftsführer bestellt, so vertritt dieser die EWIV allein.

2. Der/die Geschäftsführer bedürfen der Zustimmung der Mitgliederversammlung in allen Angelegenheiten, welche die Mitgliederversammlung für zustimmungsbedürftig erklärt.

Änderungen oder Ergänzungen der Zustimmungspflichtigen Geschäfte bedürfen der einstimmigen Zustimmung der Mitgliederversammlung.

3. Nach Ablauf jedes Geschäftsjahres erstellt der/die Geschäftsführer die Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung sowie den Geschäftsbericht und übermittelt diese gegebenenfalls an den Buchprüfer.

§12. Vorstand

Die Mitgliederversammlung kann auf einstimmigen Beschluss einen Vorstand berufen und dessen Befugnisse festlegen.

§13. Buchprüfer

Die Mitgliederversammlung bestellt einen Buchprüfer in folgenden Fällen:

1. Die EWIV erfüllt die gesetzlich festgelegten Kriterien.

2. Ein Mitglied unterliegt der Verpflichtung der Buchprüfung aufgrund der Erfüllung der gesetzlichen Kriterien oder aufgrund seiner Zugehörigkeit zu einer Firmengruppe, die der Verpflichtung der Buchprüfung unterliegt.

3. Die Mehrheit der Mitglieder dies fordert.

§14. Mitgliederversammlung

1. Die Mitgliederversammlung besteht aus den Mitgliedern der EWIV; sie tritt jedes Mal zusammen wenn ein Mitglied oder der/die Geschäftsführer dies verlangt.

2. Die Mitgliederversammlung wird durch einen Geschäftsführer mindestens 15 Tage im voraus per Einschreibebrief einberufen. Das Einberufungsschreiben enthält mindestens die Tagesordnung sowie Datum, Zeit und Ort der Versammlung. Die Mitgliederversammlung kann desgleichen durch Telefonkonferenz, Videokonferenz, elektronischen Briefwechsel, Fax oder vergleichbare Kommunikationsmittel abgehalten werden; in diesem Fall wird das Sitzungsprotokoll von einem dazu bestimmten Mitglied ausgefertigt und per Rundschreiben an die anderen Mitglieder versandt.

3. Unbeschadet anderslautender gesetzlicher Regelungen oder Vereinbarungen des Gründungsvertrages beschließt die Mitgliederversammlung mit einfacher Stimmenmehrheit und Anwesenheit von mindestens der Hälfte der Mitglieder.

Folgende Beschlussfassungen bedürfen der Anwesenheit aller Mitglieder sowie der Einstimmigkeit:

- Bestellung, Entlassung und Befugnisse der/des Geschäftsführer/s;
- Änderung des Geschäftszweckes;
- Änderung der jedem Mitglied zustehenden Stimmenzahl;
- Änderung der Bedingungen für die Beschlussfassung;
- Verlängerung der Dauer der EWIV über die in dem Gründungsvertrag oder dessen Abänderungen festgelegten Dauer;
- Änderung des Beitrages eines oder bestimmter Mitglieder zur Finanzierung der EWIV;
- Änderungen jeder anderen Verpflichtung eines Mitglieds;
- Aufnahme eines neuen Mitgliedes und Bestimmung der Aufnahmebedingungen;
- Bestimmung und Festlegung der Beitragsordnung;
- Berufung eines Vorstandes und Bestimmung dessen Befugnisse;
- Bestätigung der natürlichen Person, die eine als Geschäftsführer bestellte Rechtsperson vertritt;
- Jede nicht in diesem Absatz bezeichnete Änderung des Gründungsvertrages.

§15. Hauptversammlung

Die jährliche Hauptversammlung findet am 4. Mittwoch des Monats April um 10.00 Uhr im Sitz des EWIV statt. Mindestens 15 Tage vor der Hauptversammlung übermittelt der/die Geschäftsführer Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Geschäftsbericht sowie gegebenenfalls den Wirtschaftsprüfungsbericht für das abgelaufene Geschäftsjahr an alle Mitglieder.

Die Beschlussfassung der Hauptversammlung erfolgt einstimmig und umfasst mindestens Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung, Geschäftsbericht, gegebenenfalls Wirtschaftsprüfungsbericht, Verwendung des Geschäftsergebnisses, Entlastung des der/des Geschäftsführer/s und gegebenenfalls des Wirtschaftsprüfers sowie die Beitragsordnung für das neue Geschäftsjahr.

§16. Gewinn- und Verlustverteilung / Haftung

- Gewinne und Verluste werden zu gleichen Teilen auf die Mitglieder verteilt
- Die Mitglieder haften unbeschränkt und gesamtschuldnerisch für Verbindlichkeiten jeder Art der EWIV.

§17. Auflösung

Die Auflösung wird einstimmig durch die Mitgliederversammlung beschlossen und führt zur Abwicklung der EWIV, deren Geschäftsfähigkeit bis zum Abschluss der Abwicklung fortbesteht. Die Rechte an der Marke BANKWERK werden

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

den Mitgliedern zum Kauf angeboten. Der Verkauf an ein Mitglied bedarf der einstimmigen Zustimmung durch die Mitglieder.

Die Mitgliederversammlung bestellt einen oder mehrere Liquidatoren.

§18. Interne Verordnung

Die Mitglieder können einstimmig interne Verordnungen erlassen oder abändern, die die Rechte und Pflichten der Mitglieder näher bestimmen.

§19. Gewerbliche Schutztechte

1. Aufgrund der Tätigkeit des EWIV in deren Namen erteilte oder beantragte gewerbliche Schutzrechte (evtl. Urheberrechte, Gebrauchsmuster, Geschmacksmuster, Warenzeichen u.ä.) sowie das durch die EWIV erworbene Know-how stehen den Mitgliedern gemeinschaftlich zu.

2. Oben erwähnte Schutzrechte werden durch den Geschäftsführer geltend gemacht, angemeldet und verwaltet.

§20. Stillschweigen

Die Mitglieder verpflichten sich über alle im Rahmen der Beteiligung an der EWIV bekannt gewordenen Tatsachen gegenüber Stillschweigen zu bewahren und auch Ihren Mitarbeitern, die darüber Kenntnis erlangen eine entsprechende Verpflichtung aufzuerlegen.

§21. Salvatorische Klausel

Sollten eine oder mehrere in dem Vertrag enthaltene Vereinbarungen nichtig oder ungültig sein, bedingt dies nicht die Nichtigkeit oder Ungültigkeit des gesamten Vertrages; die Mitglieder werden einvernehmlich die nichtigen oder ungültigen Vereinbarungen durch gültige Vereinbarungen ersetzten deren wirtschaftliche Wirkung der der nichtigen oder ungültigen Vereinbarungen am nächsten kommen.

II. - Übergangsbestimmungen

1. Erstes Geschäftsjahr:

Das erste Geschäftsjahr der EWIV beginnt am Tage der Unterzeichnung des Gründungsvertrages durch alle Mitglieder und endet am 31. Dezember 2006.

2. Bestellung des Geschäftsführers:

Als Geschäftsführer wird bestellt:

ADVANTAGE, Société Anonyme, mit Sitz in L-1274 Howald, 25, rue des Bruyères,

Vertreten durch Herr Serge Estgen, Administrateur-Directeur, wohnhaft in L-1274 Luxemburg/Cents, 1, rue Charles de Tornaco.

Das Mandat des Geschäftsführers endet mit der allgemeinen Hauptversammlung des Jahres 2009.

Luxemburg, am 17. März 2006. Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mars 2006, réf. LSO-BO05323. – Reçu 474 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(028744//160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

HAWTHORN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2519 Luxembourg, 9, rue Schiller.

R. C. Luxembourg B 98.404.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mars 2006.

H. Hellinckx

Notaire

(028676/242/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

TOPFIN HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.808.

FINSTAR HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 63.892.

L'an deux mille six, le quinze mars.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

I. Monsieur Pierre Lentz, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme holding de droit luxembourgeois TOPFIN HOLDING S.A., avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.808 en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 13 mars 2006; et

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

II. Monsieur Pierre Lentz, précité, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme de droit luxembourgeois FINSTAR HOLDING S.A., avec siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.892, en vertu d'un pouvoir lui conféré suivant résolutions du conseil d'administration, prises en date du 13 mars 2006.

Une copie certifiée conforme des dites résolutions, après avoir été signée ne varietur par les comparantes et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter que:

1. La société TOPFIN HOLDING S.A., précitée, une société anonyme holding de droit luxembourgeois avec siège social à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.808, constituée par acte du notaire Me Jean-Joseph Wagner en date du 18 mars 1998 publié au Mémorial C numéro 455 du 24 juin 1998 et modifié par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 11 juin 2003 publié au Mémorial C numéro 788 du 26 juillet 2003, ayant un capital social de EUR 306.302 (trois cent six mille trois cent deux euros) représenté par 540 (cinq cent quarante) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées, détient l'intégralité (100%) des actions, représentant la totalité du capital social et donnant droit de vote, de la société FINSTAR HOLDING S.A., précitée, une société anonyme de droit luxembourgeois, dont le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 63.892, constituée par acte du notaire Me Jean-Joseph Wagner en date du 8 avril 1998 publié au Mémorial C numéro 469 du 27 juin 1998 et modifié par acte du notaire Maître Paul Decker en date du 11 juin 2003 publié au Mémorial C numéro 792 du 29 juillet 2003, ayant capital social de EUR 272.268,13 (deux cent soixante-douze mille deux cent soixante-huit euros et treize cents) représenté par 12.000 (douze mille) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Aucun autre titre donnant droit de vote ou donnant des droits spéciaux n'a été émis par les sociétés prémentionnées (encore appelées sociétés fusionnantes).

2. La société anonyme holding TOPFIN HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbante) entend fusionner conformément aux dispositions des articles 278 et 279 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et les textes subséquents avec la société anonyme FINSTAR HOLDING S.A. (encore appelée la société absorbée) par absorption de cette dernière.

3. La date à partir de laquelle les opérations de la société absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour compte de la société absorbante est fixée au 1er janvier 2006.

4. Aucun avantage particulier n'est attribué aux administrateurs, commissaires ou réviseurs des sociétés qui fusionnent.

5. La fusion prendra effet entre les parties un mois après la publication du projet de fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, conformément aux dispositions de l'article 9 de la loi sur les sociétés commerciales.

6. Les actionnaires de la société absorbante ont le droit, pendant un mois à compter de la publication au Mémorial C du projet de fusion, de prendre connaissance, au siège, des documents indiqués à l'article 267 (1) a), b) et c) de la loi sur les sociétés commerciales et qu'ils peuvent en obtenir une copie intégrale sans frais et sur simple demande.

7. Un ou plusieurs actionnaires de la société absorbante, disposant d'au moins 5% (cinq pour cent) des actions du capital souscrit, ont le droit de requérir, pendant le même délai, la convocation d'une assemblée appelée à se prononcer sur l'approbation de la fusion.

8. A défaut de convocation d'une assemblée ou du rejet du projet de fusion par celle-ci, la fusion deviendra définitive comme indiqué ci-avant au point 5. et entraînera de plein droit les effets prévus à l'article 274 de la loi sur les sociétés commerciales et notamment sous son littera a).

9. Les sociétés fusionnantes se conformeront à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de toutes impositions éventuelles ou taxes résultant de la réalisation définitive des apports faits au titre de la fusion, comme indiqué ci-après.

10. Décharge pleine et entière est accordée aux organes de la société absorbée.

11. Les documents sociaux de la société absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la société absorbante.

12. Formalités - La société absorbante:

- effectuera toutes les formalités légales de publicité relatives aux apports effectués au titre de la fusion;
- fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il conviendra pour faire mettre à son nom les éléments d'actif apportés; et
- effectuera toutes formalités en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits à elle apportés.

13. Remise de titres - Lors de la réalisation définitive de la fusion, la société absorbée remettra à la société absorbante les originaux de tous ses actes constitutifs et modificatifs ainsi que les livres de comptabilité et autres documents comptables, les titres de propriété ou actes justificatifs de propriété de tous les éléments d'actif, les justificatifs des opérations réalisées, les valeurs mobilières ainsi que tous contrats (prêts, de travail, de fiducie), archives, pièces et autres documents quelconques relatifs aux éléments et droits apportés.

14. Frais et droits - Tous frais, droits et honoraires dus au titre de la fusion seront supportés par la société absorbante.

15. La société absorbante acquittera, le cas échéant, les impôts dus par la société absorbée sur le capital et les bénéfices au titre des exercices non encore imposés définitivement.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Et après lecture, les comparantes prémentionnées représentées comme dit ci-avant ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: P. Lentz, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 20 mars 2006, vol. 27CS, fol. 92, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 22 mars 2006. P. Bettingen.

(028785/202/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 mars 2006.

EIKON INVEST III HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 82.133.

—

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 mars 2006

- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Madame Joanne Baxter, administrateur, avec adresse professionnelle Alexander House, Victoria Road 13-15, St Peter Port, GY1 3ZD Guernsey, de Madame Constance Helyar, administrateur, avec adresse professionnelle Alexander House, Victoria Road 13-15, St Peter Port, GY1 3ZD Guernsey et de la société ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2012.

- L'Assemblée accepte la démission de la société PAN EUROPEAN VENTURES S.A., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg de son mandat de commissaire aux comptes. L'Assemblée nomme en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire la société CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 50, route d'Esch à L-1470 Luxembourg. Son mandat se terminera lors de l'assemblée statutaire qui se tiendra en 2012.

Luxembourg, le 24 mars 2006.

Pour extrait conforme
Pour la société
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 27 mars 2006, réf. LSO-BO05610. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(029993/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

COSMOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 41.747.

—

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06796, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour COSMOPAR S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(031668/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

COSMOPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 41.747.

—

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06795, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 avril 2006.

Pour COSMOPAR S.A.
LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A.
Signature

(031662/536/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2006.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

G.G.G. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 59.428.

—

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue au siège social le 2 mars 2006

Le conseil, après lecture de la lettre de démission de Monsieur Carlo Santoiemma de sa fonction d'administrateur et de président, prend acte de cette démission. Le conseil le remercie pour l'activité déployée jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration décide de coopter, en remplacement de l'administrateur:

M. Giorgio Girondi, né le 17 juillet 1955 à Mantova (Italie), demeurant 26 via Europa, 46047 Porto Mantavano, Italie, son mandat ayant la même échéance que celui de son prédécesseur.

Après délibération, le conseil décide de nommer M. Giorgio Girondi, Président du conseil d'administration.

Ces résolutions seront ratifiées par la prochaine assemblée générale de la société, conformément à la loi et aux statuts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

G.G.G S.A., Société Anonyme
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 2 mars 2006, réf. LSO-BO00341. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030015/024/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

ELEC CAPITAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 88.335.

—

Extrait des résolutions prises lors de la réunion des administrateurs du 31 janvier 2006

La démission de M. Nigel Hammond, administrateur de sociétés, résidant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TNH3 OBB et de Monsieur Sylvain Berger-Duquenne, administrateur de sociétés, résidant au 45bis, rue Guersant, 75017 Paris, France de leur poste d'administrateur de la société est acceptée.

Monsieur Sébastien Raffray, Investment Manager, demeurant au 5, rue d'Alger, 75001 Paris, France et M. Graham Hislop, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au Vinters' Place, 68 Upper Thames Street, London EC4V 3PE, United-Kingdom sont nommés administrateurs de la société en remplacement de Messieurs Nigel Hammond, administrateur de sociétés, résidant à Rust Hall, Langton Road, Tunbridge Wells, Kent TNH3 OBB et Sylvain Berger-Duquene, administrateur de sociétés, résidant au 45bis, rue Guersant, 75017 Paris, France. Leurs mandats viendront à échéance à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2008.

Certifié sincère et conforme
ELEC CAPITAL S.A.
SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A.
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 mars 2006, réf. LSO-BO05045. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(030091/795/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 avril 2006.

SEB ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

R. C. Luxembourg B 28.468.

—

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui s'est tenue le 20 mars 2006

Monsieur Volker Kurr avec adresse professionnelle à D-60437 Frankfurt am Main, 160, Ben-Gurion-Ring a démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 1er juin 2005.

A l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 20 mars 2006, le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Thomas Ericsson avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen;
- Monsieur Thomas Nahmer avec adresse professionnelle à D-60437 Frankfurt am Main, 160, Ben-Gurion-Ring;
- Monsieur Pontus Bergekrans avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen;
- Madame Barbro Lilieholm avec adresse professionnelle à S-106 40 Stockholm, 8 Sveavägen;
- Monsieur Rudolf Körnen avec adresse professionnelle à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Les mandats des administrateurs prendront fin lors de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires en 2007.

Le mandat du réviseur indépendant étant venu à échéance, PricewaterhouseCoopers, S.à r.l. ayant son siège à L-1471 Luxembourg, 400, route d'Esch a été renouvelé le 20 mars 2006 pour une nouvelle période d'un an.

SERVICE CENTRAL DE LEGISLATION

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 30 mars 2006, réf. LSO-BO06673. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031140/850/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

ALLUFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

R. C. Luxembourg B 61.770.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg le 10 février 2006 que l'Assemblée a pris, entre autres, la résolution suivante:

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que les mandats des Administrateurs et du Commissaire sont venus à échéance en date du 8 avril 2005 et qu'en l'absence de renouvellement des mandats et/ou de nouvelles nominations, les Administrateurs et le Commissaire ont poursuivi leur mandat jusqu'à la date de ce jour. L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Sergio Vandi, en qualité d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, les Administrateurs suivants:

- Monsieur Davide Murari, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;
- Monsieur Alessandro Salvetti, expert-comptable, demeurant Via Donizetti, 22, I-Bergamo (Italie), Administrateur;
- Monsieur Alfonso Belardi, employé privé, 12, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, Administrateur.

Le mandat des Administrateurs prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

L'Assemblée décide de ne pas renommer Monsieur Vincent Thill employé privé, demeurant à L-1930 Luxembourg, 12, avenue de la Liberté, en qualité de Commissaire et décide de nommer pour un terme de -1- (un) an, la société FIDUCIAIRE MEVEA, S.à r.l., 6-12, place d'Armes, L-1136 Luxembourg, en qualité de Commissaire.

Le mandat du Commissaire prendra fin lors de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clôturé au 31 décembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mars 2006.

ALLUFIN S.A.
D. Murari / A. Belardi
Président / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 31 mars 2006, réf. LSO-BO06857. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(031233/043/32) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2006.

WORLD RENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R. C. Luxembourg B 78.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 22 mars 2006, réf. LSO-BO04357, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2006.

BANQUE COLBERT (LUXEMBOURG) S.A.
Signature

(028405/032/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2006.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg
Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck